

HISTOIRE DE LA FAMILLE LÉVY DE CHARTRES Victime des lois antisémites de 1940 à 1942 (Étude complémentaire)

Lettre de l'évêque de Chartres au préfet d'Eure-et-Loir – 26 décembre 1942

Le dossier de Mme Pierre Lévy née Juliette Hirsch, conservé aux Archives départementales d'Eure-et-Loir sous la cote **1 W 2420**¹, consiste en une lettre manuscrite de l'évêque de Chartres adressée au préfet d'Eure-et-Loir le 26 décembre 1942 à l'instigation de l'architecte départemental Jean Maunoury, au sujet de la disparition de Juliette Lévy et de ses quatre enfants, suite à leur arrestation le 2 juillet à La Rochefoucauld (Charente) et à leur dernier courrier du 20 septembre 1942 annonçant à leurs proches leur départ du camp d'internement de Pithiviers (Loiret) vers une destination inconnue. Elle est accompagnée d'une note documentée sur les cinq déportés, qui comporte la généalogie Lévy sur six générations. S'y ajoutent

- la lettre du préfet d'Eure-et-Loir à son homologue le préfet délégué du Loiret à Orléans²,
- la réponse du préfet délégué du Loiret à Orléans accompagnée du rapport du commandant du camp de Pithiviers, d'où est partie la famille,

Cette dernière permet au préfet d'Eure-et-Loir de faire savoir à l'évêque de Chartres le 26 janvier 1943 que

« ... Mme Lévy avait été dirigée sur l'Allemagne avec ses quatre enfants le 20 septembre 1942 ».

Complémentaire de nos deux études relatant l'histoire de la famille Lévy victime des lois antisémites du gouvernement de Vichy, Mme Lévy et ses enfants assassinés à leur arrivée au camp d'Auschwitz le 26 septembre 1942, son époux Pierre Lévy ayant rejoint le Comité français de Libération nationale à Alger après avoir traversé l'Espagne,

- l'une en ligne sur le site de l'Association des anciens élèves des lycées de Chartres : https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/LEVY_Alain.pdf,
- l'autre publiée dans le *Cahier de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, 2023, n° 9, p. 103-221.

Cette démarche, peu ordinaire dans le contexte de l'époque, a suscité notre curiosité.

Elle se situe au milieu du conflit de la Seconde Guerre mondiale, sous le gouvernement de Vichy installé depuis deux ans et demi, dans un département occupé depuis le 17 juin 1940, placé depuis le mois de juin 1942 sous le contrôle nazi de la police de sûreté du III^e Reich et du service de sécurité de la SS, la Sipo-SD, dans une France totalement occupée depuis le 11 novembre 1942 suite au débarquement anglo-américain au Maroc et en Algérie le 8 novembre précédent. Dans cette première approche, nous posons quelques balises à

¹ Merci à Étienne Egret, Secrétaire Mémoire du Comité du Souvenir du camp d'internement de Voves (Eure-et-Loir), d'avoir porté ce dossier à notre connaissance.

² La loi de réorganisation administrative du 19/04/1941, découpant la France en 20 « provinces », ancêtres de nos régions, crée entre le gouvernement et les départements un échelon intermédiaire, le préfet régional, qui coordonne entre plusieurs départements la police et les affaires économiques. Il y a donc à Orléans un préfet délégué du Loiret, Jacques Martin-Sané (1907-1977), gendre du général Huntziger, et un préfet régional pour Cher, Loir-et-Cher, Loiret et Eure-et-Loir, Jacques Félix Bussièrès (1895-1945), qui sera arrêté en poste à Marseille en mai 1944 pour faits de résistance et mourra en déportation.

partir de la presse de l'époque³.et du registre des procès-verbaux de l'Association des anciens élèves du lycée Marceau⁴.



Photo « Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld », cote E=955

De gauche à droite : Juliette Lévy avec Catherine sur ses genoux, Jean-Paul, Alain et Michelle (1940 ou 1941 ?)

Selon Hélène Eisenmann née Hirsch, nièce de Mme Lévy, photo prise dans la cour à l'arrière de la maison des Lévy, 5 boulevard Chasles à Chartres

I – Les protagonistes chartrains

1/ Raoul Harscouët, évêque de Chartres (1926-1954)

Fils du secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, formé à l'Institut catholique de Paris et au Vatican (1900-1901), docteur en droit canonique, licencié en théologie, **Raoul Harscouët de Keringant** (Saint-Brieuc 1874-Chartres 1954)⁵, est ordonné prêtre en 1899, nommé en 1901 directeur du Grand Séminaire de Saint-Brieuc, où il enseigne le droit canonique. Durant la guerre de 1914-1918, il est mobilisé du 15 novembre 1915 au 30 août 1917 dans les services auxiliaires, aumônier volontaire au 154^e régiment d'infanterie. Puis il se rend à Rome pour y soutenir la cause des Alliés auprès du Vatican. Fin 1920, il devient vicaire général d'Annecy, puis il succède à Mgr Henri-Louis Bouquet, décédé en 1926, à la tête du diocèse de Chartres de 1926 jusqu'à sa mort en 1954.

Dès 1911, il est un pionnier du mouvement liturgique né dans les abbayes bénédictines belges de Maredsous à Ahnée et du Mont-César à Louvain, où il se rend depuis Saint-Brieuc pour les *Cours et conférences des semaines liturgiques*. Du 10 au 14 août 1913, il ouvre le cycle annuel par le thème « Notre Piété d'après les Temps liturgiques⁶ ». Après la ferveur des fêtes mariales de 1927 à Chartres, marquant le IX^e centenaire de la crypte, vestige de la cathédrale romane de l'évêque Fulbert construite au XI^e siècle qui a résisté à l'incendie de

³ La presse en Eure-et-Loir, site des Archives départementale d'Eure-et-Loir, <https://archives28.fr/archives-et-inventaires-en-ligne/la-presse-en-eure-et-loir>.

⁴ Arch. dép. Eure-et-Loir, 59 J 6, noté AD28, 59 J 6.

⁵ Les éléments de biographie s'appuient sur sa fiche matricule (classe 1894, recrutement Saint-Brieuc, matricule 23), son dossier de la Légion d'honneur (cote 19800035/73/9316), sur les articles parus dans *L'Écho Républicain de la Beauce et du Perche* des 10/12/1953 (remise de la Légion d'honneur), 19/10/1954 (décès de Mgr Harscouët « une grande figure de France » et nécrologie), 20/10/1954 (Hommages), 22/10/1939 (testament spirituel) et 25/10/1954 (compte-rendu de ses obsèques).

⁶ <https://archive.org/details/coursconfrence00sema/page/6/mode/2up?view=theater>.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

1194, son ouvrage *Chartres*⁷, qu'il conçoit comme un recueil destiné aux pèlerins, reçoit en 1934 le prix de philosophie Juteau-Duvigneaux décerné par l'Académie française à l'auteur d'un ouvrage de morale⁸. En fervent admirateur de la cathédrale Notre-Dame, en historien combattant les ennemis du pays et les ennemis de la foi, et en développant les pèlerinages, afin de donner la primauté dans le monde chrétien au sanctuaire chartrain. Dans la conclusion, il ébauche une vision traditionnelle de son ministère, voulant faire de sa cathédrale un centre de chrétienté jouant un rôle de premier plan dans l'histoire de la France⁹.

La guerre civile en Espagne entre républicains et nationalistes entraînant à partir de 1936 des liens plus difficiles entre la France et l'Espagne, Mgr Harscouët prend part à une mission officieuse envoyée sur place pour envisager la reprise des relations diplomatiques avec l'Espagne. Elle pourrait se situer lorsque le gouvernement du radical socialiste Édouard Daladier envisage en 1938 un rapprochement avec le camp nationaliste du général Franco, en échange de la neutralité de l'Espagne en cas de conflit mondial. Un an plus tard, en mars 1939, le maréchal Pétain est nommé ambassadeur de France à Madrid¹⁰.

À l'occasion du pèlerinage des Belges d'Eure-et-Loir, le 15 août 1939, jour de l'Assomption, l'évêque de Chartres est promu commandeur de l'ordre de Léopold (Belgique) par le conseiller de l'ambassade, qui rappelle, au nom du Roi des Belges, les services rendus aux Belges soit par le directeur du Grand Séminaire de Saint-Brieuc participant à l'accueil des réfugiés belges dès l'été 1914, soit par l'aumônier militaire mobilisé dans les services auxiliaires du 154^e RI de novembre 1915 à août 1917 : « *La Belgique se souvient des sacrifices que vous avez faits ; vous les avez, pendant la guerre, soignés, réconfortés, aidés à supporter leur croix en union avec le Divin crucifié ; pendant la paix, ils ont reconnu en vous le Bon Pasteur qui veille sur ses brebis*¹¹ ». Les citoyens belges d'Eure-et-Loir sont par ailleurs également sous la protection du consul de Belgique à Chartres, Georges Hornung (Chartres 1883-*id.* 1970), ancien élève du lycée Marceau (1892-1901), ingénieur brasseur de la rue du Grand-Faubourg, qui leur transmet en 1939, par voie de presse, des informations en vue d'un éventuel retour en Belgique dans une situation diplomatique tendue, ou sur la nécessité de s'informer dans les mairies sur les décrets et arrêtés à respecter après la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne¹².

À la fin des années 1930, la cathédrale Notre-Dame de Chartres fait l'objet de toutes les inquiétudes dans un contexte de montée des tensions en Europe. Pour sauvegarder, en cas de nouvelle guerre, ce monument historique, chef d'œuvre de l'art gothique, objet de toutes les attentions du ministère des beaux-arts et de l'architecte départemental Jean Maunoury, la dépose intégrale des verrières (env. 2 800 m², exécutées au début du XIII^e siècle, en majorité entre 1210 et 1240) a été préparée dans le cadre de la défense passive en 1937-1938, et 1060 caisses en bois les attendent dans la crypte¹³. Aussi passe-t-on à l'exécution immédiate dès l'arrivée du télégramme officiel du ministre des beaux-arts adressé au préfet d'Eure-et-Loir, posté le 25 août à 12h25, avec

⁷ Mgr Harscouët, *Chartres*, Paris, Ernest Flammarion, 1933, illustré de 10 gravures hors texte en héliogravure. Destinant cet ouvrage aux pèlerins et faisant référence aux ouvrages et études de spécialistes bien connus, le prélat décrit « *trois mondes de splendeurs : l'architecture, les sculptures, les verrières* », avant d'aborder l'histoire de l'édifice parallèlement à celle de la ville et à celle de la France, pour terminer par le thème de la liturgie et des pèlerinages, adapté à la vocation mariale mondiale du sanctuaire. Il enregistre le renouveau de Chartres et évoque quelques perspectives d'avenir.

⁸ https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/palmars_1934.pdf.

⁹ « *Chartres* voudrait aider la France à se retrouver elle-même, en reprenant un contact intime et vivifiant avec tout ce qui de son glorieux passé doit survivre » ou « C'est vouloir que la France se montre noblement digne de ses plus pures traditions de peuple chevalier, de nation missionnaire, pour le bien toujours plus grand de ses enfants et des peuples sur lesquels rayonnera son influence ». Mgr Harscouët, *Chartres*, *op. cit.*, p. 209-210.

¹⁰ Après son déplacement au Vatican en 14-18, cette mission de l'évêque est mentionnée sans détails sur la fiche de renseignements constituant sa proposition par la présidence du Conseil pour la Légion d'honneur, datée du 20 août 1953, à la rubrique « *Détail des services extraordinaires rendus par le candidat* ». Au vu de la signature, la proposition viendrait de Pierre July (1906-1982), résistant du mouvement Libération-Nord arrêté, déporté, évadé du train roulant vers Buchenwald, député d'Eure-et-Loir depuis 1946 (Rassemblement du Peuple Français RPF), refondateur et directeur de *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans le gouvernement de Joseph Laniel 1953-1954 (Centre national des Indépendants et Paysans CNIP) et ancien membre du Conseil National la Résistance en 1942 comme représentant de l'Alliance Démocratique, principale formation politique du centre droit. P. July mentionne « *les services rendus à la cause de la compréhension des Nations ajoutant aux mérites sacerdotaux des mérites civiques* » et « *les services exceptionnels rendus par le grand évêque* » dans le discours qu'il prononce lors de la remise de décoration. Pour la mission de l'évêque, voir Mathieu Trouvé, « Introduction. Les relations franco-espagnoles, XX-XXI^e siècles », *Siècles*, 51/2021, p. 2 [en ligne] : <https://journals.openedition.org/siecles/8172>.

¹¹ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 26/08/1939.

¹² *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 30/08 et 10/09/1939, *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 31/08/1939.

¹³ <https://www.ressources-centre-vitrail.org/wp-content/uploads/2015/02/DEPOSE-VITRAUX-CHARTRES-A4-BD.pdf>.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

ce texte laconique : « *Déposer vitraux cathédrale* »¹⁴. La cathédrale sera fermée du 26 août au 6 septembre 1939, annonce la presse, pour d'évidentes raisons de sécurité. Aussi est-ce depuis le sanctuaire de Notre-Dame de Sous-Terre, lors d'une messe capitulaire célébrée le dimanche 27 août, que Mgr Harscouët convie les fidèles à prier pour la paix, en raison de « *la patrie à nouveau menacée* »¹⁵. Déclarée le 3 septembre 1939 à l'Allemagne par la France et le Royaume-Uni, suite à l'invasion de la Pologne par les Allemands le 1^{er} septembre, la guerre, limitée à quelques incursions françaises en Sarre du 7 au 20 septembre, entre ensuite dans une phase statique, la « drôle de guerre ». La dépose des vitraux n'étant pas tout à fait terminée le 6 septembre 1939 comme prévu, l'évêque s'adapte et célèbre le 8 septembre la messe pontificale pour la fête de la Nativité de la Vierge à l'extérieur, devant le portail sud¹⁶. Les vitraux sont descendus dans la crypte ; ils sont emballés dans 923 caisses, répertoriées par Maurice Jusselin (1882-1934), archiviste et conservateur des antiquités et objets d'art d'Eure-et-Loir ; les baies du rez-de-chaussée sont protégées par un bardage de bois et de tôle : une accumulation de sacs de sable protège les baies basses ainsi que les portails sculptés. La cathédrale, qui a remis ses plus beaux atours intérieurs, est prête à faire face. L'évêque continue d'y officier.

Après le 10 mai 1940, date marquant l'invasion allemande en Belgique, Luxembourg et France, devant l'approche des troupes de la *Wehrmacht* de Paris début juin 1940, les Beaux-Arts, en accord avec le préfet Jean Moulin, organisent le transfert précipité de 539 caisses en camion jusqu'à la gare de Berchères-les-Pierres (Eure-et-Loir), dont les carrières ont approvisionné le chantier de sa construction 900 ans auparavant. Elles en partent en deux wagons scellés et surveillés pour la carrière de Fongrenon (Dordogne), elle-même contrôlée. L'avancée allemande au sud de la Seine ne permet pas d'en faire plus, l'exode commence, les autres caisses restent dans la crypte, qui est formée de deux longues galeries parallèles reliées par une galerie semi-circulaire et a plus de 200 m de long, quand la cathédrale n'en a que 130. L'exode s'accélère. On se souvient que, le 14 juin 1940, l'évêque vient en pleine débâcle signaler courtoisement au préfet Jean Moulin, qui tente sans succès d'enrayer le départ de sa population par un appel pressant, qu'il quittait Chartres pour un motif lié à l'exercice de son ministère. Dans son *Journal*, le préfet ne mâche pas ses mots :

« *Chacun n'a qu'un but : Fuir. [...] Au milieu des paquets d'archives et de valises, je distingue dans la pénombre l'évêque de Chartres, Mgr Harscouët, qui vient s'excuser de ne pouvoir rester – une ordination de prêtres l'appelant dans le sud du Département*¹⁷ ».

Le 15 juin au soir, le préfet visite les centres d'accueil des réfugiés, tous surpeuplés : « *À la cathédrale, un spectacle pénible m'attendait : au fond de la plus profonde des cryptes, éclairée par quelques veilleuses, gît, sur des matelas et des civières, toute une humanité meurtrie* ». Le 17 juin 1940, c'est Mgr Lejards, vicaire général représentant l'évêque, qui est aux côtés de Jean Moulin quand se présentent les premiers officiers allemands : « *... Mgr Lejards, qui est partout où il y a du danger, partout où il y a de la peine*¹⁸ [...] », et qui accorde à un officier allemand, qui le demande, « *l'autorisation [de visiter la cathédrale] et déclare que, d'ailleurs, la cathédrale est toujours ouverte au culte* », écrit le préfet¹⁹. Par cette demande, l'ennemi s'approprie ainsi symboliquement un des monuments historiques parmi les plus prestigieux du patrimoine français, propriété de l'État qui en assure son entretien, en même temps qu'un haut lieu de spiritualité mis à la disposition de l'évêque, point de départ du culte marial en France et dans le monde. La cathédrale Notre-Dame de Chartres entre dans la guerre en noir et blanc, coiffée de son caractéristique chapeau de cuivre vert reposant sur une charpente de fonte préfabriquée, qui a remplacé la toiture de plomb fondue lors de l'incendie accidentel de la charpente en bois, appelée « la Forêt », le 4 juin 1836.

¹⁴ Ce télégramme (AD28, 10 R 107) fait partie de l'exposition virtuelle « L'Eure-et-Loir sous les bombardements 1940-1944 », jointe à la Lettre d'information des archives départementales d'Eure-et-Loir du 17/06/2025.

¹⁵ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 28-29/08/1939.

¹⁶ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 09/09/1939.

¹⁷ Jean Moulin déplore un peu moins sévèrement le départ du sénateur-maire de Chartres Raymond Gilbert, lui accordant de s'être dépensé jusqu'à l'épuisement pour les Chartrains et de devoir faire face au décès d'une personne proche. Jean Moulin, *Premier combat*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983, p. 30, 31.

¹⁸ Jean Moulin, *ibid.*, p. 38, 53.

¹⁹ Jean Moulin, *ibid.*, p. 76, 78-79.

Débâcle, armistice, occupation partielle du pays, retour d'exode, pleins pouvoirs au maréchal Pétain, État français succédant à la III^e République, gouvernement de Vichy. En parcourant *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, seul journal à diffusion départementale ayant accepté les conditions de la censure mise en place par le gouvernement de Vichy, instauré le 10 juillet 1940, et reparu le 1^{er} septembre 1940, on ne lit pratiquement que les nominations ecclésiastiques provenant de l'évêché.

Pour Noël 1940, à la page « Eure-et-Loir » et « Chartres », un article intitulé « Les messes de minuit avancées », dont la source n'est pas précisée, probablement l'évêché, indique : « *Le Pape Pie XII donne aux évêques la faculté de permettre la célébration de la messe de minuit avant le coucher du soleil le 24 décembre. En conséquence, à la cathédrale, à 15h30 matines à la crypte, à 17h, « Te Deum » en montant à la cathédrale, Messe pontificale, Laudes [...] »*. L'article donne les conditions dans lesquelles les curés pourront célébrer la messe uniquement dans les églises paroissiales, avec la mention « à 17 heures (heure allemande) », seule évocation de l'occupation²⁰. Sur la même page, le comité des fêtes de Chartres annonce la fête de l'Arbre de Noël au théâtre le 25 décembre après-midi, comme chaque année.

Après la mise en place du nouveau régime s'appuyant sur un lourd appareil législatif et sur le principe de la collaboration volontaire avec l'Allemagne nazie, le maréchal Pétain cherche en 1941 à s'assurer le soutien populaire pour conforter l'adhésion à son programme de Révolution nationale. Ainsi début mai, il adresse un message aux Français à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc, « ... *la sainte de la Patrie et celle de la nation tout entière* », mais aussi « *Martyre de l'unité nationale, Jeanne d'Arc, patronne de nos villages et de nos villes, est le symbole de la France* ». Dans la continuité de ce message, Mgr Harscouët célèbre le dimanche 11 mai 1941, « *La messe de Sainte Jeanne d'Arc à la cathédrale*²¹ ». Selon le journal vichyste qui énumère patronymes et fonctions, se trouvent assis dans le chœur le préfet et son chef de cabinet, le sénateur-maire de Chartres, ses trois adjoints et des conseillers municipaux, le procureur de la République, le président du Tribunal civil, celui du Tribunal de commerce, le président de la Chambre de commerce de Chartres, etc., en deux mots les autorités civiles, militaires, et religieuses de Chartres, auxquels se sont joints ceux qui ont répondu à l'invitation, cités collectivement : chefs de service d'administration, fonctionnaires, membres des sociétés d'anciens combattants, officiers ministériels. Mgr Harscouët est entouré de ses trois vicaires généraux. Deux maîtrises et deux orgues accompagnent les chants liturgiques. En chaire, pour évoquer la vie de Jeanne, le R.P. Courier, prédicateur dominicain cité dans l'article de presse, parle en ces termes : « *À la gloire immortelle qui auréole son nom, il associa la gloire non moins pure, qui, dans notre histoire nationale, restera attachée à notre vénérable Maréchal* ». En ce début de l'État français, les cérémonies religieuses permettent de diffuser largement le discours contre la laïcité de la III^e République. Avec l'appui de l'Église catholique, les Chartrains sont, à cette époque, maréchalistes comme une grande majorité des Français,

Un peu plus tard, prétextant l'intérêt des lecteurs pour la documentation et l'histoire, la rédaction de *La Dépêche d'Eure-et-Loir* prend l'initiative de publier le 26 juillet 1941 un article intitulé « Les évêques de Chartres des origines à nos jours²² », énumérant les 120 évêques de Chartres depuis Saint Aventin jusqu'à Mgr Harscouët ; une photo en buste du prélat actuel, tirée des archives du journal, est jointe. Par cette énumération peu utile dans un quotidien difficile, le journal vichyste fait passer un message aux lecteurs catholiques : l'Église catholique, présente à Chartres depuis des siècles, est maintenant associée au programme de la Révolution nationale, avec un retour à l'ordre moral et son évêque en est le garant.

En décembre 1941, comme l'indique le nouveau préfet Le Baube, qui vient de succéder à Charles Donati, Noël est devenu une « fête de l'espoir et de l'union », maréchaliste, le prétexte à faire écrire aux élèves des écoles publiques et privées des lettres, qui seront portées au maréchal Pétain, lors des Journées nationales de solidarité à Vichy, par une délégation départementale de 10 jeunes, choisis en raison de leurs mérites et de leur

²⁰ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 23-24/12/1940.

²¹ Titre de l'article paru dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 12-13/05/1941, duquel sont extraites les citations qui suivent.

²² *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 26/07/1941.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

situation de famille, affirmant leurs efforts de loyauté envers le maréchal. Les communes sont d'autre part invitées à organiser des « Arbres de Noël du Maréchal²³ ».

Ni le nouveau régime ni les autorités allemandes, qui pratiquent en Belgique comme en France la censure préalable, n'empêchent Mgr Harscouët de continuer à diffuser son enseignement en matière de liturgie par l'intermédiaire d'un second livre, *Horizons liturgiques*²⁴, qui réussit à sortir le 1^{er} janvier 1942 chez l'éditeur Casterman à Tournai (Belgique), spécialisé dans l'édition de textes religieux et de littérature enfantine, malgré la difficulté d'approvisionnement en papier, encre, fil de lin et colle. Dans l'introduction, il rappelle les *Cours et conférences de Louvain* donnés il y a plus de vingt ans et évoque les ouvrages de plusieurs de ses collègues du mouvement liturgique. Il n'est pas impossible que ceux-ci aient facilité la sortie de son ouvrage.

Pour Noël 1942, la collection de *La Dépêche d'Eure-et-Loir* en ligne sur le site des archives départementales ne comprend pas les numéros d'octobre, novembre et décembre 1942. Nous nous reportons au *Le Nogentais* et au *Patriote de Châteaudun*, les deux autres journaux locaux d'Eure-et-Loir ayant accepté la censure de Vichy ; ils publient uniquement les nominations ecclésiastiques et les « Arbres de Noël du Maréchal », comme en 1941. Les fidèles prennent donc directement les informations relatives aux services religieux de Noël auprès de leur paroisse.

Le 26 décembre 1942, l'évêque de Chartres adresse un courrier au préfet Le Baube au sujet de Mme Pierre Lévy et de ses quatre enfants, objet de notre étude.

L'année 1943 voit se développer en Eure-et-Loir, de mai 1943 à février 1944, les opérations de sabotage du réseau ferroviaire opérées par des équipes de résistants FTP. En décembre 1943-janvier 1944, la Sipo-SD parvient à arrêter 31 « terroristes », qui sont condamnés à mort le 15 mars 1944 par le tribunal militaire allemand de la Feldkommandantur FK 544, Abt B, de Chartres, réuni à la prison de Fresnes (Val-de-Marne). Aussitôt, ils présentent tous, avec une certaine confiance, un recours en grâce. Familles et amis sollicitent de multiples interventions. L'évêché est alerté par l'abbé Clavelou, de Maintenon, sur demande de la femme du condamné Pierre Sadorge²⁵ et au nom de tous. Mgr Harscouët, compte tenu de son agenda, ne fait pas la démarche lui-même mais confie une lettre épiscopale à l'abbé Clavelou et à l'abbé André, son secrétaire particulier, qui vont la porter au cardinal Suhard, archevêque de Paris. Celui-ci fait une intervention, mais sans succès ; il en est de même pour les autres démarches : les 31 résistants sont fusillés au Mont-Valérien le 30 mars 1944 au soir²⁶.

Au printemps 1944, la cathédrale reprend un rôle de premier plan comme lieu de rassemblement unique de la population chartreuse par sa taille et sa dimension spirituelle permettant de grandioses cérémonies. Les bombardements alliés, qui visent aérodromes, voies ferrées, gares, ponts ferroviaires et routiers, contribuent à ralentir la convergence des troupes de la *Wehrmacht* vers la Normandie et touchent Chartres et l'Eure-et-Loir à partir du printemps. Le plus meurtrier qui détruit le centre ville de Chartres le 26 mai 1944, fait une cinquantaine de victimes²⁷, tuant les élèves du lycée

- Jacques Arzac (1929-1944 **Mort pour la France**) et sa grand-mère,
- Jacques Dhervillers²⁸ (1939-1944 **Mort pour la France**), ses parents et son frère,
- Maryvonne Lemare²⁹ (1939-1944 **Mort pour la France**), sa mère et sa petite sœur,
- tandis que Lucien Gatineau³⁰ (1925-31/08/1944 **Mort pour la France**), blessé, se rendra sur un brancard aux épreuves du baccalauréat quelques jours plus tard.

²³ Annonce et compte-rendu du déplacement des cinq jeunes du département à Vichy, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 16 et 28/12/1941.

²⁴ S. E. Mgr Harscouët, *Horizons liturgiques*, Paris-Tournai, Casterman, 1942. Pour l'ensemble de son œuvre, on consultera : https://data.bnf.fr/see_all_activities/12901819/page1.

²⁵ <https://maitron.fr/sadorge-pierre-hubert/>.

²⁶ Abel Le Boy, dit abbé Le Boy, « Rapport sur l'affaire des 31 fusillés du 30 mars 1944 », *Bull. de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, supplément au n° 85, 2005, p. 28-29.

²⁷ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 28-29/05/1944, 30 ou 31/05/1944, 01 et 02/06/1944.

²⁸ M.-Th. Grangé, notice de Dhervillers Jacques, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/DHERVILLERS_Jacques.pdf.

²⁹ M.-Th. Grangé, notice de Lemare Maryvonne, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/LEMARE_Maryvonne.pdf.

³⁰ M.-Th. Grangé, notice de Gatineau Lucien, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/GATINEAU_Lucien.pdf.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

Les obsèques des victimes se déroulent le 30 mai en la cathédrale en présence des autorités civiles et militaires du gouvernement de Vichy selon une procédure simplifiée. Bombardement allié destiné à neutraliser la base militaire allemande du camp d'aviation et cause de pertes civiles françaises, l'occupant, représenté par le Feldkommandant SS Lorenz Kreuzer, accompagné de quelques officiers et de deux soldats allemands porteurs d'une couronne, est venu marquer sa désapprobation aux bombardements alliés et son soutien à la population chartreuse. Au cours de la messe célébrée par le chanoine de Boislville, curé de Saint-Aignan, une alerte oblige à une brève évacuation. Pour terminer, Mgr Harscouët prononce une courte allocution. S'il partage la douleur de l'assemblée, il considère que, selon la presse vichyste : « *La guerre est fatalement un mal, mais, lorsqu'elle frappe des innocents, elle constitue un crime odieux* ». Ce point de vue doit être partagé par les Allemands venus condamner les bombardements alliés tuant des civils. L'évêque termine en évoquant la figure de Jeanne d'Arc, dont c'est aujourd'hui l'anniversaire du supplice, et rappelle chacun à ses devoirs.

Le 6 juin 1944 commence le débarquement en Normandie. Les accrochages entre les résistants, qui voient approcher le moment de leur intervention, et la *Wehrmacht*, qui sent la victoire lui échapper et doit prendre le chemin de la Normandie, se multiplient. La libération de Chartres se déroule du 15 au 18 août au prix de combats menés par les FFI et avec l'arrivée des alliés américains avec chars et canons, précédant les troupes françaises. Le 19 s'entendent les derniers échanges de tirs, isolés. Le dimanche 20 août 1944, en cortège, les corps des combattants et des victimes civiles quittent l'ancienne chapelle gothique Sainte-Foy, qui a servi de morgue, pour être transportés au milieu d'une foule émue vers la cathédrale, où se déroulent les obsèques³¹. L'office est célébré par le premier vicaire de la cathédrale, Mgr Lefeuvre. Avant de donner l'absoute, Mgr Harscouët prononce un discours, qui ne répond pas vraiment aux vœux des libérateurs, persuadés des sympathies de l'évêque pour le régime de Vichy. Le 23 août 1944, Mgr Harscouët est présent à la préfecture pour l'accueil du général de Gaulle, qui fait halte dans une ville libérée en montant sur Paris et prend le temps d'un *Magnificat* dans la cathédrale, après avoir rendu hommage aux FFI devant les tombes des victimes au Clos Saint-Jean, auj. parc André Gagnon, le cimetière de Saint-Chéron ayant été très endommagé par les récents combats. Quelques jours plus tard, Mgr Harscouët s'oppose pour des raisons de droit canonique à la désignation par le Comité départemental de Libération (CDL) du chanoine de Boislville, curé de Saint-Aignan, « *unaniment apprécié par la population chartreuse et résistant notoire*³² », dans la nouvelle équipe municipale.

Contrairement à l'évêque d'Orléans qui n'a pas fait sien le projet, l'évêque de Chartres accepte de prendre en charge dans son diocèse, au nom des évêques allemands, le **Séminaire des Barbelés**, où sont regroupés d'août 1945 à mai 1947 au camp de Le Coudray–Morancez près de Chartres, plusieurs centaines de prisonniers allemands, qui poursuivent de 1945 à 1947 leurs études de théologie sous la direction de l'abbé francophile Franz Stock³³ (1904-1948). Ce dernier est l'ancien aumônier allemand des prisons du Cherche-Midi, de la Santé et de Fresnes, qui a accompagné jusqu'au poteau d'exécution, au Mont-Valérien le plus souvent, des centaines de résistants français condamnés à mort par un tribunal militaire allemand. Il a partagé avec l'abbé militaire allemand Steiner les dernières heures à la prison de Fresnes des 31 résistants d'Eure-et-Loir exécutés le 30 mars 1944. L'évêque ne cessera d'exercer auprès des jeunes théologiens catholiques allemands tous les aspects de sa mission (accueil, inauguration de la chapelle, ordination d'un prêtre allemand etc.) et de leur apporter de l'attention, soit en se rendant lui-même au camp (13 visites), soit relayé chaque semaine par son secrétaire particulier, l'abbé Pierre André. De petits pas vers la réconciliation franco-allemande, un exemple qui serait peu courant dans l'histoire de l'Église catholique³⁴.

Mgr Harscouët est décoré de la Légion d'honneur par le cardinal Feltin, archevêque de Paris, au théâtre municipal de Chartres le 7 octobre 1953, en présence d'une assistance nombreuse comportant autorités civiles,

³¹ *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 22/08/1944.

³² Le curé en soutane a en effet caché plusieurs parachutistes, renseigné les batteries américaines pour qu'elles ajustent leurs tirs sur le cimetière de Saint-Chéron et il n'a pas hésité à se rapprocher des résistants et de la population. Roger Joly, *La libération de Chartres*, Paris, Le Cherche-Midi, 1994, p. 138-139, 166.

³³ M.-Th. Grangé, biographie de Cornelio Vanoni, p. 19 : https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/VANONI_Cornelio.pdf.

³⁴ Raymond Loonbeek, *Franz Stock. La fraternité universelle. 1904-1948*, Paris, Salvator, 2007, p. 225-278.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

militaires et religieuses, cérémonie à laquelle assiste Jean Maunoury. Pierre July (1906-1982), alors directeur de *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, député d'Eure-et-Loir appartenant au groupe RPF³⁵, évoque dans son discours un évènement survenu à l'évêque sous l'occupation allemande, non daté³⁶, au cours duquel, faisant preuve d'indépendance par rapport au pouvoir, il crée un incident en refusant de serrer la main à un officier allemand : « *Sous l'occupation à Maintenon, vous avez manifesté aux militaires allemands votre volonté de ne pas leur reconnaître de primauté sur vous*³⁷ ». Ses obsèques, le 23 octobre 1954, en présence des corps constitués et d'une importante délégation des évêques de France autour du nonce apostolique, témoigne d'une reconnaissance pour l'œuvre liturgique du théologien, qui a fait de Chartres, par sa cathédrale Notre-Dame, son culte marial et ses pèlerinages, un pôle d'attraction religieux et touristique mondial. L'évêque de Münster (Allemagne) est présent et les prêtres allemands anciens prisonniers de guerre formés au **Séminaire des Barbelés** ont manifesté leur reconnaissance par l'envoi d'une couronne.³⁸

³⁵ Rassemblement du peuple français, créé par le général de Gaulle en 1947.

³⁶ À approfondir par de nouvelles recherches.

³⁷ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 10/12/1953. À Maintenon officie l'abbé Clavelou, qui s'est impliqué pour demander une intervention de l'évêque en faveur des 31 résistants FTP d'Eure-et-Loir condamnés à mort le 15 mars 1944. À la libération, l'évêque ne s'est pas opposé à sa participation au conseil municipal de Maintenon, contrairement à sa position vis-à-vis de l'abbé de Boislaville. Roger Joly, *op. cit.*, p. 166.

³⁸ *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, 25/10/1954.

2/ Pierre Le Baube, préfet d'Eure-et-Loir vichyste, décembre 1941-février 1944

Pierre Le Baube (Rouen 1894-Paris 1966) est **préfet d'Eure-et-Loir** du 7 décembre 1941 au 6 février 1944. Mobilisé de 1914 à 1919, il est blessé deux fois et intoxiqué par les gaz (Croix de guerre 14-18)³⁹. Il entreprend une carrière dans l'administration préfectorale, où il multiplie les affectations et les types de postes (chevalier de la Légion d'honneur 1928)⁴⁰. En dernier poste sous la III^e République, il est secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à Rennes depuis 1936, où un conflit l'oppose au préfet d'Ille-et-Vilaine Désiré Jouanny⁴¹ (1894-1969) en juin-juillet 1940⁴², en raison d'une différence d'attitude et de convictions vis-à-vis de l'occupant⁴³ dès l'arrivée à Rennes le 18 de la *Wehrmacht* sans combats, après un unique bombardement de la gare de triage faisant des centaines de victimes la veille⁴⁴. Il est nommé par le gouvernement de Vichy sous-préfet (hors-classe) à Pontoise (Val-d'Oise) le 30 octobre 1940 et prend son poste le 26 novembre. Il a donc donné des gages, ayant des attaches avec La Cagoule⁴⁵ et étant connu comme ayant une volonté de collaborer avec l'occupant⁴⁶. Promu préfet à Chartres le 14 novembre 1941, il succède le 7 décembre suivant à Charles Donati, promu préfet de région à Dijon. Le 24 janvier 1944, il sera muté à Amiens (Somme), où il prendra son poste le 6 février et sera remplacé à Chartres par René Serre, préfet délégué à Orléans.

En décembre 1941, le mouvement préfectoral a pour but de faire disparaître les derniers acteurs de la politique de la III^e République, de mettre en place la nouvelle organisation administrative de la France en régions (loi du 19 avril 1941), d'ajuster les actions du gouvernement de Vichy aux valeurs de la Révolution nationale, tout en combattant la naissance d'une opposition au gouvernement et à l'occupant. Le parti communiste français (PCF), clandestin parce qu'interdit par le gouvernement Daladier le 26 septembre 1939 puis par le gouvernement de Vichy en août 1940, a initié en mai 1941 un mouvement de résistance patriotique, le Front national (FN). Après l'invasion de l'Union Soviétique par les Allemands le 22 juin 1941, le pacte de non-agression germano-soviétique, signé le 23 août 1939 à Moscou, est brisé. Le PCF décide de s'ouvrir aux non communistes et crée, fin 1941, un mouvement de résistance armée, les Francs-Tireurs et Partisans (FTP). La résistance commence à se structurer. Le Préfet Le Baube apparaît à Chartres comme un zélé serviteur du gouvernement de Vichy et un actif partisan de la collaboration avec l'Allemagne nazie. Il le dit sans ambages à son arrivée en Eure-et-Loir en présentant les grandes lignes du programme du gouvernement de Vichy devant la commission administrative du conseil départemental (substitut sous Vichy du conseil général sous la III^e République), le 27 décembre 1941 :

- « Les misérables et lâches assassinats commis à Paris et à Nantes [...]. Ces crimes visent à atteindre la communauté française en rendant impossibles **les relations avec l'occupant allemand**. Ils portent la marque **d'organisations étrangères et juives** »⁴⁷. Un amalgame volontaire associe les communistes, auteurs des premiers attentats, et les Juifs étrangers, pour en faire des ennemis de la France, qui ne vont pas tarder à être ciblés. La politique des otages va être appliquée, la déportation va commencer.
- « *Tournons-nous vers le Maréchal Pétain. Suivons aveuglément le grand soldat qui, dédaignant le repos, applique ses forces à l'œuvre de redressement, donnant ainsi à tous l'exemple du courage et de la foi [...]* »⁴⁸.

³⁹ Fiche matricule de Le Baube Pierre, classe 1914, recrutement Rouen-nord, matricule 1194.

⁴⁰ Parcours professionnel résumé de Pierre Le Baube, administration préfectorale, Archives nationales, AJ/40/542.

⁴¹ Ayant jusqu'alors une carrière en Bretagne, nommé préfet à Rennes le 01/08/1939, il est mis fin à son affectation, comme à celle de Jean Moulin, par décret du 02/11/1940.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Une divergence de vue à l'arrivée de l'occupant, qui voit aussi le retour d'autonomistes bretons en exil à Berlin, lesquels avaient été condamnés à mort par le tribunal militaire de Rennes par contumace. Voir Lionel Boissou, « L'Allemagne et le nationalisme breton (1939-1945) », in Christian Bougeard (dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, Brest, UBO-CRBC, 2002, p. 322-336, plus particulièrement p. 326. Ignorant la version du préfet Jouanny, l'ex-préfet Le Baube et son avocate en donnent une tout autre version lors de son procès à Orléans en 1945. *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 06 et 12/09/1945.

⁴⁴ Jacqueline Sainclivier, *L'Ille-et-Vilaine, 1918-1958*, Rennes, PUR, 1996, <https://books.openedition.org/pur/9031>.

⁴⁵ Organisme d'extrême-droite actif conduisant des actions dans les années Trente pour tenter de déstabiliser la III^e République.

⁴⁶ Marc Olivier Baruch (coordinateur), *Vichy et les préfets*, Paris, La Documentation française, 2021, p. 22, 307.

⁴⁷ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 29-30/12/1941.

⁴⁸ *Ibid.*

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

Comme tous les préfets, il est convoqué à Vichy le 19 février 1942 pour entendre le discours du ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu définir la nouvelle fonction des préfets, et pour prêter serment de fidélité au chef de l'État, le maréchal Pétain, comme l'impose l'acte constitutionnel n° 10 du 4 octobre 1940 à tous les fonctionnaires, loin de la tradition républicaine⁴⁹. Si certains préfets sauront s'écarter de ce chemin, Pierre Le Baube restera fidèle à son engagement et à ses convictions. Nous avons vu comment ce préfet utilise le premier attentat perpétré par les FTP contre l'occupant en Eure-et-Loir, le lancement d'une bombe incendiaire contre la librairie allemande de la rue du Bois-Merrain à Chartres le 15 mars 1942, geste ayant fait peu de dégâts, pour mettre en œuvre la politique des otages communistes, qui seront remis aux Allemands et fusillés au champ de tir de Chavannes à Lèves (Eure-et-Loir) le 30 avril 1942⁵⁰. Nous avons relaté en détail l'aryanisation de l'entreprise Lévy et Fils opérée avant cette date, puis évoqué les rafles de Juifs à Chartres le 25 juin 1942, arrestations auxquelles Pierre Lévy a réussi à échapper, enfin la fuite de sa femme et de leurs quatre enfants, qui sont arrêtés à La Rochefoucauld (Charente) en voulant atteindre la zone non occupée⁵¹. Dès mars 1943, le préfet va se dépenser sans compter dans l'application de la loi du 4 septembre 1942 relative au Service du Travail Obligatoire (STO) en organisant le départ régulier de jeunes gens en Allemagne⁵². En juillet 1943, après un an et demi d'activité en Eure-et-Loir, l'application des directives gouvernementales lui vaut d'être récompensé par « l'autorisation accordée par le maréchal Pétain, chef de l'État, de porter la francisque pour son dévouement et ses activités à servir la grande cause de la rénovation nationale⁵³ ».

L'année 1943 le voit aussi s'impliquer personnellement dans la recherche des « terroristes », les FTP, qui sabotent par petits groupes les installations ferroviaires d'Eure-et-Loir pour contrarier l'important trafic entre France et Allemagne (transport de troupes, matériels militaires, armes et munitions, prélèvement de ravitaillement pour l'Allemagne) et celui alimentant la construction du Mur de l'Atlantique par l'organisation Todt. En décembre 1943 et début 1944, avec son aide, la Sipo-SD réussit à capturer 31 résistants, qui sont interrogés, torturés en Eure-et-Loir avant le départ du préfet Le Baube, satisfait de lui. Transférés à la prison de Fresnes, ils y sont jugés et condamnés à mort. La proposition du maire de Saint-Lupercie Maurice Dumais, 59 ans, d'accepter sa peine contre la libération de ses jeunes amis résistants ayant été balayée, les multiples interventions, dont celle de Mgr Harscouët, étant restées sans effet, la grâce leur étant refusée par le général Karl-Heinrich Stülpnagel, commandant en chef des troupes d'occupation en France, ils sont fusillés au Mont-Valérien le 30 mars 1944.

Pendant l'épuration, qui s'exerce aussitôt après la libération en 1944, l'ex-préfet Le Baube, d'abord en fuite, est révoqué sans pension le 16 janvier 1945 avec effet au 19 août 1944. Il est accusé d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État en temps de guerre dans ses trois postes, sous-préfet à Pontoise, préfet à Chartres puis à Amiens. Sa défense consiste à dire ou à faire dire par son avocate, M^e Suzanne Grimberg, qu'il a « *combattu tout ce qui menaçait l'économie nationale et le pain français* » et qu'il « *agissait de son autorité pour conserver la paix et l'ordre dans son département*⁵⁴ », et en cela « *il n'a cessé d'être le vrai Français de 1914 à 1920*⁵⁵ ». Présent à son procès, il est condamné le 11 septembre 1945 à la peine de mort par la cour de justice d'Orléans statuant notamment sur l'affaire des 31 résistants d'Eure-et-Loir fusillés au Mont-Valérien le 30 mars 1944⁵⁶.

Le 15 janvier 1946, il est condamné par la cour de justice d'Eure-et-Loir, statuant sur son activité pro-allemande et sa traque incessante des ennemis du régime de Vichy, Juifs, communistes et résistants, à 20 ans de

⁴⁹ <https://cierv-vichy.fr/wp-content/uploads/2021/02/19-f%C3%A9vrier-1942-Le-serment-des-pr%C3%A9fets-H%C3%B4tel-de-ville-de-Vichy.pdf>.

⁵⁰ M.-Th. Grangé, Biographie de Cornelio Vanoni, p. 15, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/VANONI_Cornelio.pdf.

⁵¹ M.-Th. Grangé, Biographie de Alain Lévy, p. 9-16, 27-30, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/LEVY_Alain.pdf.

⁵² Se reporter à nos notices biographiques des anciens élèves du lycée Marceau, arrêtés ou inquiétés en Eure-et-Loir, Morts pour la France, Guy Deperrois : https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/DEPERROIS_Guy.pdf,

Jean Guillien : https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/GUILLIEN_Jean.pdf,

Bernard Marchon : https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/MARCHON_Bernard.pdf,

Jean Pinault : <https://maitron.fr/pinault-jean-rene/> (en collaboration avec Alain Prigent et Serge Tilly).

⁵³ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 28/07/1943.

⁵⁴ Son procès n'a pas été étudié mais a seulement été vu au travers de deux journaux d'Eure-et-Loir. *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, 7, 8, 9, 10 et 12/09/1945. *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 2, 3-4, 5, 6, 7, 8, 9, 10-11, 12/09/1945.

⁵⁵ *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 12/09/1945, *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, 12/09/1945.

⁵⁶ *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, numéros du 2 au 7/04/1945, du 5 au 13/09/1945.

travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour en Eure-et-Loir, à la dégradation nationale à vie et à la confiscation de ses biens. Cette cour ordonne la confusion des peines avec celle prononcée par la cour d'Orléans⁵⁷. Sa peine est commuée en 10 ans de réclusion criminelle à la prison de Fontevault (Maine-et-Loire), lieu propice à la méditation, où il rédige un journal de prison. En effet, par décision de l'empereur Napoléon 1^{er} et jusqu'en 1963, cette maison carcérale occupe les locaux de la plus vaste abbaye d'Europe fondée en 1101, nécropole de la dynastie des Plantagenêt abritant les sépultures d'Henri II, Aliénor d'Aquitaine et Richard Cœur de Lion. Il bénéficie d'une libération conditionnelle le 14 juillet 1951. Il a effectué deux recours en conseil d'État⁵⁸. Parmi les préfets du gouvernement de Vichy, dès la fin de la libération, trois préfets ont été fusillés, deux par une cour martiale, un sans jugement. Il fait partie des cinq préfets condamnés à mort par décision d'une cour de justice ; l'un a été acquitté, deux ont vu leur peine commuée, dont Pierre le Baube, un autre a été exécuté, un dernier n'a pas été exécuté⁵⁹.

3/ Jean Maunoury, architecte DPLG et architecte en chef du département à Chartres

Après ses études au lycée Marceau de Chartres, d'octobre 1910 en division préparatoire 1^{ère} année au bac mathématiques élémentaires avec mention en juillet 1922, **Jean Maunoury**⁶⁰ (Chartres 1905-Rambouillet 1958) entreprend sa formation d'architecte à l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris de 1923 à 1929. Il est possible qu'il ait participé avec ses camarades d'études aux pèlerinages des « Catholiques des Beaux-Arts » et participé avec eux aux fêtes mariales de 1927, où Mgr Harscouët a remarqué la place qu'ils y prenaient, amenant avec eux des personnalités du monde des Arts et des Lettres⁶¹. Au terme de son service militaire, accompli en 1928-1929, il est nommé sous-lieutenant de réserve et promu lieutenant de réserve en 1929.

En 1933, il rejoint le cabinet d'architecture, que son père Georges Maunoury (Alençon 1877-Chartres 18/08/1943), ancien des beaux-arts (1896-1903), a ouvert à Chartres en 1904 et transféré en 1920 au 4 Rue des Vieux-Capucins. Sa mère, née Julie Mouton, est la fille d'Armand Mouton (Chartres 1850-*id.* 1935), ancien élève du lycée Marceau, architecte de la Ville de Chartres, architecte du diocèse (1881), architecte des Monuments historiques, connu pour son grand souci de la cathédrale et sa conception de trois monuments marquants dans les rues de Chartres⁶². S'insérant dans une lignée⁶³, Georges et Jean Maunoury, diplômés par le gouvernement (DPLG), sont en outre, en 1939, architectes des hospices de Chartres et architectes des monuments historiques par voie de concours, le fils ayant succédé à son père dans cet emploi. Notons que les églises paroissiales Saint-Aignan, paroisse de Georges Maunoury, et Saint-Pierre, paroisse de Jean Maunoury⁶⁴, propriétés de la ville de Chartres, ont été classées Monument historique (MH) sur la liste de 1840 et la cathédrale, propriété de l'État, sur celle de 1862. Les travaux ne peuvent s'y effectuer sans concertation, soit avec l'évêque pour la cathédrale, soit avec les curés des paroisses, afin de garantir la sécurité des fidèles. **Jean Maunoury**, quant à lui, est également **architecte en chef du département d'Eure-et-Loir** et, dans cette fonction, il est placé sous l'autorité du préfet, dont il est le conseiller, et sous la supervision de l'architecte en chef des Monuments historiques Jean Trouvelot⁶⁵ (1897-1985), chargé de l'Eure-et-Loir depuis 1926. La cathédrale de Chartres fait l'objet, chez les architectes Maunoury, d'une préoccupation permanente. On ne peut s'étonner que Jean Maunoury publie en 1950 *Chartres. La cathédrale et la Ville*, dans la série des monographies

⁵⁷ *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, 14-15/01/1946.

⁵⁸ Archives nationales, extrait en ligne de F/1b1/796, 909 et 1090, AJ/40/541 et 542.

⁵⁹ Marc Olivier Baruch (coordinateur), *op. cit.*, p. 295-297, 307.

⁶⁰ Les éléments de biographie s'appuient sur sa fiche matricule (classe 1925, recrutement Chartres, matricule 960) et sur la nécrologie parue dans *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche* du 28/07/1958.

⁶¹ Mgr Harscouët, *Chartres, op. cit.*, p. 191.

⁶² Le monument aux Enfants d'Eure-et-Loir 1870-1871 (1901) en collaboration avec l'architecte Henri-Paul Nénot (entrée du bd des Charbonniers) ; le monument à Louis Pasteur (1903), à l'origine Place Saint-Michel, auj. Place de la République ; le monument à Noël Ballay, square Noël-Ballay (1904), à proximité duquel a été transféré dans le domaine public en 2017 le monument aux Morts du lycée Marceau, précédemment dans la cour d'honneur du lycée.

⁶³ En ligne les trois dossiers des architectes sur la base AGORHA de l'INHA, <https://agorha.inha.fr/>.

⁶⁴ Si nous nous référons à l'église, dans laquelle se déroule la cérémonie de leurs obsèques.

⁶⁵ Base AGORHA de l'INHA, <https://agorha.inha.fr/>.

éditées par la Caisse des Monuments historiques⁶⁶ ; ni que Dominique Maunoury, qui prendra la succession de son père, soit le traducteur de l'ouvrage en anglais de l'Australien John James, *Chartres, les constructeurs*, édité en 1977 par la Société archéologique d'Eure-et-Loir, thèse qui a rénové l'idée que l'on se faisait jusqu'alors de sa construction⁶⁷.

Parallèlement à son activité professionnelle, dès sa première année d'études à Paris, Jean Maunoury adhère en 1923 à l'Association amicale des anciens élèves du lycée Marceau⁶⁸, qui enregistre 83 adhésions, tandis que Pierre Lévy (Paris 1898- *id.* 1962), de sept ans son aîné, a adhéré un an plus tôt (119 adhésions en 1922). Après la Grande Guerre se crée en effet, sous l'impulsion du docteur Dufloy, président depuis 1919, un courant d'adhésions mettant en évidence le rôle fédérateur que joue cette association dans le projet d'ériger par souscription un monument aux Morts à la mémoire des 109 anciens élèves et professeurs morts ou disparus en 1914-1918. L'objectif est aussi de rétablir peu à peu les liens distendus par la guerre entre les anciens élèves malmenés par les années au front et les élèves du lycée, qui ont aussi souffert de ce conflit, en application de l'article 1 du statut :

« L'association a pour but d'établir entre les anciens élèves du Collège et du Lycée un centre de relations amicales et de venir en aide aux anciens camarades, à leurs veuves et à leurs enfants ».

Une cérémonie permettrait aux anciens élèves de *« se réunir dans l'immeuble où ils ont passé une partie de leur enfance et ce souvenir ne pourrait qu'inciter les anciens à mettre leurs fils dans le même établissement »* (Comité du 8 mai 1922). L'inauguration se déroule le dimanche 14 octobre 1923 dans la cour d'honneur du lycée, sous la présidence de Maurice Maunoury (1863-1925), ancien élève du lycée Marceau, ministre de l'Intérieur (1922-1924), député de gauche (1910-1919) puis de gauche républicaine démocratique (1919-1924), un homonyme des architectes. Membre assidu des assemblées générales, Jean Maunoury s'engage très vite dans l'activité au sein du Comité de l'association (équivalent du conseil d'administration actuel), dont il est et reste le plus jeune membre pendant les vingt ans à venir, devenant par la suite vice-président de l'Association en 1950, puis président de 1953 jusqu'à sa mort, le 27 juillet 1958, dans un accident de nuit contre un camion en panne sur la route nationale 10, aux Essarts-le-Roi près de Rambouillet (Yvelines).

Comme Pierre Lévy, il a en 1939 une épouse au foyer et quatre enfants : une fille Marie-Claire (Chartres 1934-*id.* 2019) et trois garçons, Dominique (Chartres 1931-*id.* 2001), Francis, (1936-), Jean-Pierre (1939-) ; le premier et le troisième de ses fils prolongeront par la suite la lignée familiale des architectes. En 1938-1939, Marie-Claire est élève au lycée de jeunes filles après avoir été dans la classe enfantine du lycée Marceau, où elle venait avec son grand frère ; Dominique fréquente la classe de Sixième du lycée Marceau, tandis que Jean-Pierre Lévy y est en classe de Sixième et amène dans la classe enfantine mixte sa petite sœur Catherine ; le choix du lycée pour la classe enfantine étant lié dans les familles nombreuses à l'accompagnement par un grand frère ou une grande sœur ; ces classes mixtes pour la petite enfance ne sont pas encore ouvertes dans l'enseignement primaire public.

En 1939, les activités ne manquent pas à Jean Maunoury, connu pour être un *« travailleur infatigable »*. Il ne réussit pas à être présent à toutes les réunions de l'Association des anciens élèves. Présent au Comité du 12 mai et à l'AG du 20 mai, il est excusé au Comité du 20 juin. Entre ces deux dates, il est devenu père d'un quatrième enfant le 24 mai. Il ne trouve pas non plus le temps d'assister à la distribution des prix au lycée Marceau le 13 juillet au théâtre, la délégation de l'Association des anciens élèves est en effet composée de MM. Cachemback, Doré, Guittet et Rebiffé. *« Dans les heures graves que nous vivons »*, le préfet Jean Moulin prononce un discours consacré à notre empire colonial et aux valeurs à y développer, *« en un temps où, hors de*

⁶⁶ Jean Maunoury, *Chartres, la cathédrale et la ville*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques, 1950. Photographies de Marcel Bovis (1904-1997), spécialiste des photos de villes et monuments, préface de René Gobillot (1882-1978), conservateur du musée de Chartres.

⁶⁷ John James, *Chartres, les constructeurs*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1977. Traduit de l'anglais par Dominique Maunoury, préface de Marcel Couturier, président de la SAEL. Photographies de l'auteur sauf quelques-unes de Marcel Couturier. Plan joint des vitraux de Chartres, éditions Michel Garnier.

⁶⁸ Registre des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du Comité 1922-1963, fonds de l'Association des anciens élèves des lycées Marceau et Hélène-Boucher, AD28, 59 J 6.

nos frontières, des propagandes agressives essaient de démontrer notre indignité et notre incapacité à être les guides et les protecteurs de millions d'indigènes ». Qui fustige-t-il ?

« *Ceux-là même qui, chez eux, proclament la hiérarchie des races et qui, sous prétexte de supériorité de la leur, s'acharnent à asservir toutes les autres, sinon à les anéantir* ».

Tout l'auditoire reconnaît l'Allemagne nazie menée par son *Führer* Adolf Hitler. Au terme du vin d'honneur servi aux personnalités dans le parloir du lycée, le préfet, se faisant une obligation de donner de l'espoir aux jeunes, ne veut pas ternir le moment présent et « *souhaite à tous d'excellentes vacances passées en une paix profonde*⁶⁹ ». Il n'en sera rien.

Dans une période où la paix reste incertaine, Jean Maunoury est soucieux pour « sa » cathédrale, à laquelle il manifeste une « *secrète tendresse*⁷⁰ ». À propos des vitraux, il écrit :

« *Aucune cathédrale ne présente une collection aussi complète de vitraux anciens et comportant si peu de restaurations. C'est en majeure partie l'œuvre d'un atelier de verriers du XIII^e siècle. [...] Un ensemble est particulièrement précieux, ce sont les trois lancettes du XII^e siècle, qui ornent la façade principale, ensemble dont n'existe nulle part ailleurs l'équivalent*⁷¹. »

Déjà les verrières avaient été déposées en mai 1918. La Première Guerre mondiale terminée, elles ont été restaurées et reposées en cinq ans, de 1919 à 1924, par les ateliers Lorin, Bonnot et Gaudin, replacées selon la réflexion magistrale du chanoine Delaporte, archiviste diocésain⁷². Dans l'éventualité d'un nouveau conflit, au titre de la défense passive, on se prépare en 1937-1938 à une nouvelle dépose⁷³ de 2 800 m² de verrières, opération dont on a déjà l'expérience de la facilité résultant de la technique de sertissage des pièces de verre. L'étanchéité est d'ailleurs traitée à cet effet⁷⁴. On stocke dans la crypte 1060 caisses avec panneaux isolants et poudre de liège pour les verrières de la cathédrale, pour celles des églises paroissiales Saint-Pierre⁷⁵ et Saint-Aignan⁷⁶ de Chartres et de l'église Saint-Pierre de Dreux. Lorsque parvient au préfet le télégramme envoyé le 25 août à 12h25 par le ministère des beaux-arts, peut-être par l'architecte Trouvelot lui-même, qui a préparé l'opération avec lui, ordonnant : « *Déposer vitraux cathédrale* », dans l'instant, en accord avec l'évêque de Chartres, il met en place l'opération, qui va se dérouler du lendemain 26 août au 6 septembre 1939 avec les ateliers Lorin, Gaudin, Tournet, Bourgeot et Delange, opération dirigée par l'architecte en chef des Monuments historiques Jean Trouvelot (1897-1985), qu'il assiste en temps qu'architecte départemental chargé des Monuments historiques. Il informe du calendrier la mairie de Chartres, qui fait passer un communiqué dans la presse pour en aviser les fidèles en indiquant où se dérouleront les offices⁷⁷. Il ne va pas pouvoir suivre cette opération jusqu'à son terme.

⁶⁹ *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 14-15 et 18/07/1939.

⁷⁰ Comme l'écrit à son propos son préfacier pour *Chartres*, René Gobillot (Châteaudun 1885-La Loupe 1978), historien et érudit nommé conservateur du musée municipal en 1937, chargé du transfert du musée du palais Montescot, où il a été créé en 1833, à l'ancien palais épiscopal en 1938. L'exposition qu'il a projetée du 01/09 au 30/10/1939 pour le 150^e anniversaire de la Révolution, avec une affiche dessinée par Jean Moulin, préfet et artiste, est annulée en raison de la mobilisation. Musée fermé pendant la guerre, quelques expositions à la mairie. Anne Pasques, *MUSÉES ET ÉLITES CULTURELLES À CHARTRES*, 2020, halshs-02932105. *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 02, 05, 19, 24, 26/08/1939. Pour l'affiche, C. Lévisse-Touzé, D. Veillon, *Jean Moulin, artiste, préfet, résistant*, Tallandier/Ministère des Armées, 2023, p. 107.

⁷¹ J. Maunoury, *op. cit.*, p. 45, 48.

⁷² Dès le retour d'exode fin juin 1940, l'abbé Delaporte a figuré sur la première liste de 10 otages, valable jusqu'au 7 juillet 1940, exigée du maire de Chartres par l'occupant, menace destinée à annihiler dans la population toute velléité de révolte, une pratique systématique de la terreur utilisée par le régime nazi dès l'entrée de ses troupes en territoire occupé. Roger Joly, *op. cit.*, p. 162-163.

⁷³ <https://www.ressources-centre-vitrail.org/wp-content/uploads/2015/02/DEPOSE-VITRAUX-CHARTRES-A4-BD.pdf>.

⁷⁴ J. Maunoury, *op. cit.*, p. 50-52.

⁷⁵ Ancienne église de l'abbaye bénédictine de Saint-Père-en-Vallée, devenue église paroissiale après le Concordat, en 1804. Le lycée Marceau occupe des anciens locaux de cette abbaye.

⁷⁶ Selon Jean Maunoury, elle possède « *un joli portail Renaissance et d'intéressants vitraux du XVI^e siècle* », mais elle a été « *fâcheusement remaniée* ». J. Maunoury, *op. cit.*, p. 79.

⁷⁷ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 26/08/1939. *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 26/08/1939.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

En effet, la mobilisation, liée à la déclaration de guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, entraîne le rappel des réservistes, ce qui va retarder le chantier de démontage des verrières en le privant de quelques cadres et ouvriers. Le lieutenant de réserve **Jean Maunoury** rejoint début septembre 1939⁷⁸, le centre de mobilisation d'infanterie 201 à Nancy (Meurthe-et-Moselle) pour assurer la défense de l'Est de la France. La « drôle de guerre » lui donne le temps de transmettre à l'autorité militaire l'acte de naissance de son quatrième enfant, enregistré sur sa fiche matricule le 4 février 1940⁷⁹, ce qui ne lui donne aucun avantage immédiat. Après l'invasion allemande du 10 mai 1940, auréolée de succès à notre détriment du 10 mai au 10 juin et conduisant à la débâcle française, il se signale dans la défense de Strasbourg (Croix de guerre 1939-1940, étoile de vermeil) contre la VII^e armée allemande, qui se lance dans la bataille du Rhin pour la reconquête de Strasbourg le 15 juin. Hitler veut en effet s'emparer à nouveau et au plus vite des anciens territoires d'Empire allemands jusqu'à la ligne Verdun-Toul-Belfort, perdus en 1871. L'armée française doit battre en retraite mais les troupes du nord-est se trouvent encerclées dans les Vosges. **Jean Maunoury** est fait prisonnier et part en captivité en Allemagne, où ses services lui permettent d'être promu capitaine de réserve. Il est libéré en 1941 en qualité de père de quatre enfants et retrouve sa place dans le cabinet chartrain resté supervisé par son père.

Jean Maunoury retrouve en 1941 l'Eure-et-Loir, Chartres et sa famille dans une France en partie occupée, coupée en deux par la ligne de démarcation, qui fonctionne maintenant sous le régime de Vichy collaborant avec l'Allemagne. Sur le plan de sa profession, un tournant s'est opéré avec la création le 31 décembre 1941 d'un Ordre des architectes, corporatiste, comme il se crée un Ordre des médecins, mais à la demande de la Société des architectes diplômés du Gouvernement créée en 1877, qui souhaite enfin voir reconnue l'intervention obligatoire d'un architecte pour toute construction⁸⁰. Dans l'agence Maunoury, ce sont des tâches résultant de la guerre de 1939-1940 et de l'occupation qui l'accaparent en urgence. Il est ainsi chargé d'établir pour le compte de la Ville de Chartres, Service des réquisitions, l'état des nombreux locaux réquisitionnés par les autorités allemandes, tels maisons bourgeoises du centre ville ou immeubles situés place des Épars ou rue Mathurin Régnier⁸¹. Il a également en charge la remise en état par les entreprises des bâtiments départementaux sinistrés par faits de guerre en mai-juin 1940 et les dossiers des dommages immobiliers correspondants pour obtenir les crédits nécessaires aux réparations (gendarmerie annexe de Chartres, orphelinat de Saint-Chéron, office départemental de la main d'œuvre, laboratoire départemental de biologie)⁸²

Sur le plan personnel, il montre un intérêt particulier pour le sort des prisonniers de guerre, situation qu'il a vécue lui-même et dont sa famille a souffert. Il collecte notamment des fonds en qualité de vice-président de l'Association amicale des Arts dans le département de l'Eure-et-Loir⁸³, que préside l'architecte Henri Alexandre, ancien élève du lycée Marceau. Celle-ci prépare en juillet 1942 une nouvelle exposition qui amène le commentaire suivant dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* du 23 juillet 1942 :

« [...] nous tenons à féliciter sans réserve l'Association des Arts d'avoir bien voulu que sa première manifestation d'après l'armistice fut organisée en l'honneur et au bénéfice des prisonniers. »

⁷⁸ Date non précisée sur sa fiche matricule, recherche en cours.

⁷⁹ Son dossier d'officier ne nous a pas encore été transmis par le Service historique de la Défense (Vincennes) pour pouvoir disposer de précisions quant à son affectation en 1939, sa capture, son lieu de captivité et sa date de libération.

⁸⁰ Jusqu'alors s'estiment aussi compétents des ingénieurs, des entrepreneurs du bâtiment, ce qui n'était pas sans risque pour les constructions. Pour l'histoire de la SADG par Marianne Dumont, <https://sfarchi.org/wp-content/uploads/pdf/SADGtome1.pdf> (1877-1939), <https://sfarchi.org/wp-content/uploads/pdf/SADGtome2.pdf> (1940-1992).

⁸¹ Exemple : État des lieux établi le 07/10/1941 pour l'immeuble du 45 Rue du Maréchal-Maunoury à Chartres, propriétaire M. Tacheau, notaire à Saint-Brieuc, réquisitionné par les autorités allemandes à compter du 12/10/1941. Archives municipales de Chartres, Hg 4 – 315.

⁸² Dommages de guerre, AD28, 83 W 704.

⁸³ Fondée le 26/06/1906 par le juge André Blondel (Chartres 1878-*id.* 1914 **Mort pour la France**) et le papetier Émile Guillen (Chartres 1876-*id.* 1945), comptant les architectes Georges Maunoury et Armand Mouton parmi ses membres honoraires dès l'origine, elle a pour but de resserrer les liens d'amitié entre les membres des diverses corporations artistiques et les personnes s'intéressant aux beaux-arts et à l'art industriel par le biais d'une exposition annuelle, d'excursions artistiques, de participation à des expositions, de cours gratuits concernant les beaux-arts et l'art industriel pour ses adhérents. Si le préfet et le maire de Chartres en sont les présidents d'honneur, les directeurs des trois journaux à diffusion départementale (*Le Journal de Chartres*, *Le Progrès* et *La Dépêche d'Eure-et-Loir*) en sont membres d'honneur. Comme dans d'autres associations culturelles, on trouve parmi les membres honoraires les élus du département, des membres du conseil municipal de Chartres, des notables etc. *Bulletin de l'Association amicale des arts du département d'Eure-et-Loir*, 1910-1911, n° 3. Merci à Christine Biancarelli d'avoir trouvé ce rare document dans le fonds de l'Apostrophe-Médiathèque de Chartres, cote E 21029.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

Ces fonds collectés sont destinés pour moitié au Secours national pour la famille du prisonnier, œuvre fondée en 1914, réactivée en 1939 et officiellement placée sous l'autorité du maréchal Pétain en 1940⁸⁴ ; pour moitié au Comité d'assistance aux prisonniers de guerre de la Ville de Chartres, que préside Raymond Gilbert, sénateur-maire, le secrétariat et les collectes étant assurés par le pharmacien Joseph Legeay. Au 1^{er} semestre 1942, grâce à 40 bénévoles, l'argent collecté par la Ville permet l'envoi de 3 923 colis de denrées alimentaires et d'habillement (environ 11 000 kg) aux 700 prisonniers de guerre de la Ville, sans famille ou de situation familiale modeste⁸⁵.

⁸⁴ Axelle Brodriez-Dolino, « Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2013, n° 6, p. 126-130.

⁸⁵ « Comité d'assistance aux prisonniers de guerre de la ville de Chartres » et « Une manifestation d'art au profit des prisonniers », *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 23/07/1942.

II – L'Association des anciens élèves du lycée Marceau en temps de paix

1/ L'assemblée générale du 20 mai 1939

Réunion annuelle convoquée par son président avec un ordre du jour répondant aux statuts, préparée par la réunion du Comité du 12 mai 1939, auquel a participé Jean Maunoury, l'assemblée générale se déroule dans le parloir, ce lieu plein de solennité où se tiennent aussi les réunions du conseil d'administration du lycée, du conseil de discipline attribuant des prix d'honneur et délivrant d'éventuelles sanctions aux élèves pour travail insuffisant ou acte d'indiscipline, les rencontres entre tel parent et tel professeur au sujet d'un élève, avec ou sans sa présence.

Ce 20 mai 1939, l'assemblée générale à laquelle assiste Jean Maunoury, salue la mémoire des anciens, décédés, parmi lesquels, par exemple, Fernand Joly, Albert Lelong, Pierre Vaillant, aux patronymes bien connus au lycée, que les Chartrains fréquentent de père en fils, au Collège municipal, devenu lycée en 1887 et baptisé du nom de Marceau en 1893. Parmi les 18 nouveaux membres admis à l'unanimité, Jean Lacassagne (1921-1944 **Mort pour la France**) et Jacques Vivien (1920-1944 **Mort pour la France**), bacheliers mathématiques 1938, élèves en classes préparatoires aux grandes écoles, que l'on imagine déjà promis à un bel avenir. On traite ensuite des sujets habituels : compte-rendu des activités du Comité depuis la précédente AG, compte financier 38-39 (376 adhérents, excédent budgétaire), projet de budget 39-40 adopté à l'unanimité, renouvellement partiel par tiers du Comité : les 5 membres sortants, MM. Béalé, Blin, Guittet, Lelong et R. Vaillant, sont réélus pour trois ans. Le docteur Dufey est réélu président pour l'année 1939-1940. Les élèves Michel Marin et Paul Solignac, bénéficiaires d'une bourse de l'Association en 1938, ont fait par écrit le récit de leur séjour respectif en Allemagne et en Angleterre, et sont félicités pour le style choisi de leur narration et leurs qualités d'observateurs. Conformément à l'usage, on se rend dans la cour d'honneur pour déposer une gerbe devant le monument aux Morts et se recueillir à la mémoire des 109 anciens élèves, victimes de la Première Guerre mondiale.

Les retrouvailles amicales se terminent par le traditionnel banquet, qui ne regroupe que des hommes. Si la classe enfantine est mixte, les quelques petites filles ou jeunes filles admises en classe au lycée Marceau constituent des exceptions : filles de membres du personnel, sœurs d'élèves. Gilberte Weil (1919-1942 **Mort pour la France**) y est admise en 1935-1936 pour préparer le baccalauréat Mathématiques, à défaut d'une préparation ouverte au lycée de jeunes filles. Lors de l'assemblée générale du 31 mai 1930, quelques camarades avaient suggéré que l'on autorise les membres de l'association à venir au banquet avec leur épouse : après un échange de vue, il a été décidé de garder le statut quo ; la démarche, novatrice, était prématurée. Le banquet 1939 sera suivi, comme d'habitude, la presse l'a assuré, d'un concert d'artistes parisiens. Les Chartrains s'attendent à en lire bientôt le compte-rendu dans leur journal, qu'il soit de droite ou de gauche, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, journal républicain agricole quotidien, dont Paul Lelong préside le conseil d'administration, ou *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, journal républicain démocratique fondé et dirigé par Maurice Viollette (1870-1960), le maire de Dreux, qui vient de perdre son siège de sénateur en raison de son opposition aux accords de Munich (30 septembre 1938). Mais en vain : la place disponible est consacrée à la nécrologie de Gaston Sévrette (1863-1939), professeur honoraire d'anglais (1888-1926), homme de lettres, chevalier de la Légion d'honneur, figure chartraine, qui avait contribué en 1889 à la création, dans un but éducatif, de l'Association athlétique du lycée de Chartres, ancêtre de l'Association sportive. Des délégations de l'Association des anciens élèves, des élèves du lycée et de ses anciens élèves sont présentes à la cérémonie des obsèques qui se déroulent en l'église Saint-Aignan le 24 mai 1939⁸⁶

2/ La réunion du Comité le 20 juin 1939 en temps de paix

Suite à l'AG du 20 mai, la réunion du Comité 1939-1940 dans le parloir, comptant quelques absents (MM. Dufey, Béalé, Fauveau, Guittet, Maunoury et R. Vaillant) s'impose pour réélire son Bureau, attribuer

⁸⁶ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 19-20 et 25/05/1939, *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 18 et 25/05/1939).

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

avant les vacances les deux bourses de séjour à l'étranger – René Robinet pour l'Angleterre et Maurice Lemaire pour le Tessin suisse, celui-ci décédant tragiquement pendant son séjour d'une congestion en se baignant dans le lac à Lugano, Suisse⁸⁷) – revaloriser leur montant (1.500 F au lieu de 1.000 F). L'impression du Bulletin annuel sera confiée « au camarade Blin⁸⁸, qui offre d'exécuter le travail pour la somme approximative de 1.250 F ». Notons que, lors des prises de parole, tant en assemblées générales qu'en réunions du Comité, les intervenants sont qualifiés de « **camarades** ». C'est en effet dans un esprit de camaraderie et d'amitié que les anciens élèves se retrouvent entre eux pour évoquer leurs souvenirs, à l'écart de leurs activités professionnelles, électives, associatives et amicales multiples, en faisant abstraction de leurs mandats électifs de tous ordres. Aussi la composition du Comité 1939-1940 est-elle publiée de la façon suivante dans le Bulletin 1939 de l'Association⁸⁹ : responsabilité dans le Bureau, nom et prénom, distinctions honorifiques représentées par leur symbole, profession ou activité principale, au choix de chacun, semble-t-il ; nous y ajoutons années de naissance et de décès :

Composition du Comité 1939-1940 publiée dans le Bulletin 1939

15 membres auxquels s'ajoute le trésorier honoraire Louis **Hubert** (1865-1949), chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique.

Le Bureau

Président Dufefoy Adolphe (1861-1942), chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, docteur [*en médecine*]

Vice-présidents

- **Cachemback** Gaston (1875-1952), chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, officier d'Académie, officier du Mérite agricole, vétérinaire
- **Doré** Gaston (1873-1951), négociant, juge au Tribunal de commerce

Secrétaire Guérin André (1883-1943), officier de l'Instruction publique, Croix de guerre, contrôleur départemental des services d'assistance d'Eure-et-Loir

Secrétaire adjoint Rebiffé Henri (1881-1967), chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, chevalier du Mérite agricole, directeur du Syndicat agricole départemental

Lelong Paul (1879-1950), négociant

Les membres

Richard (1887-1950), officier de l'Instruction publique, proviseur du lycée

Béalé Louis (1870-1942), chevalier de la Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre, receveur de l'Asile d'Aligre⁹⁰

Blin Marcel (1899-1966), maître imprimeur

Fauveau André (1876-1948), officier d'Académie, bijoutier

Gilbert Raymond (1878-1956), officier d'Académie, pharmacien

Granveau René (1893-1973), directeur d'assurances

Guittet Henri (1872-1952), architecte DPLG

Maunoury Jean (1905-1958), architecte DPLG

Vaillant René (1880-1954), chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, docteur en médecine

Ce groupe de 15 membres anciens élèves du lycée, dévoué à son association, qui a admis à son arrivée le nouveau proviseur du lycée, est majoritairement constitué de **Chartrains d'origine** (9 sont nés à Chartres, 5 dans d'autres communes d'Eure-et-Loir, 2 hors département), nés dans les années 1860-1870 (9) – ils ont vécu la guerre de 1870 en Eure-et-Loir – **revenus dans leur ville natale** après leurs études universitaires ou leur

⁸⁷ L'Indépendant d'Eure-et-Loir, 22/07/1939.

⁸⁸ Maître imprimeur chez l'imprimeur Durand, il en devient le directeur lors que l'entreprise devient Société Durand.

⁸⁹ AD28, 59 J 13.

⁹⁰ L'Asile d'Aligre est un établissement médico-social fondé par le marquis et la marquise d'Aligre en 1828, ouvert dans les vestiges de l'abbaye Josaphat de Lèves (Eure-et-Loir) fondée en 1117, qui servit de nécropole aux évêques de Chartres aux XII^e et XIII^e siècles et où subsiste le tombeau de Jean de Salisbury, évêque de Chartres de 1176 à 1180. Installé dans des locaux neufs adaptés en 1881, il est devenu un établissement public à financement départemental majoritaire, qui accueille les personnes âgées. Plan de l'abbaye Josaphat et commentaires sur le site des AD28, Trésors d'archives en ligne.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

formation professionnelle pour y exercer activité ou emploi dans tous les secteurs (administration, armée, agriculture, commerce, industrie, services), habitant toujours le centre ville comme dans leur jeunesse (1 seul habite Luisant). Avec le baccalauréat, indispensable pour les études supérieures, ou sans ce diplôme⁹¹, leur qualité d'ancien élève du lycée Marceau, accompagné d'un appui allant de soi de leurs parents, leur garantit déjà une situation sociale favorable. Issus de la **bourgeoisie chartraine**, ayant fréquenté le Collège de la ville, qui accueillait également en son internat des fils de notables du département, devenu lycée en 1887, portant le nom de Marceau depuis 1893, certains exerçant ou ayant exercé en outre des fonctions électives dans le domaine civique, syndical, coopératif, associatif, mutualiste etc., ils font partie des **notables**, qui occupent des postes élevés dans la vie économique et sociale de Chartres et/ou du département. Dans les Bulletins de l'association, leur nom et prénom est accompagné des distinctions honorifiques qui leur ont été attribuées, 24 au total. Six d'entre eux sont chevaliers de la Légion d'honneur, une de leurs activités ayant été retenue par un ministère pour la leur attribuer. Ce sont MM.

Béalé⁹², 1923, capitaine d'infanterie au 4^e corps d'armée (ministère de la guerre)

Cachemback, 1933, vétérinaire commandant le centre de mobilisation de l'artillerie n° 4 (ministère de la guerre)

Dudefoy, 1936, vice-président du conseil départemental d'hygiène d'Eure-et-Loir (ministère de la santé publique)

Hubert, 1923, fondateur et président de la Société de secours mutuel des voyageurs de commerce à Tours (ministère de la santé publique)

Rebiffé, 1932, directeur du Syndicat agricole d'Eure-et-Loir (ministère de l'agriculture)

Vaillant René, 1920, médecin aide-major de 1^e classe au 4^e corps d'armée (ministère de la guerre)

En résumé, ils constituent une équipe d'actifs ou de retraités ayant conservé quelque activité, qui se connaissent de très longue date, qui se rencontrent pour animer la vie associative en application des statuts, qui assurent le lien avec le lycée – le proviseur étant membre du Comité – et dont le souci est de contribuer à assurer le succès des élèves (attribution de prix et de bourses de voyage, entretien d'une bibliothèque, financements divers, dont l'association sportive etc.). À sa tête, le docteur Dudefoy, doyen du Comité, fils de notaire né à Clévilliers en 1861, élève au collège de 1870 à 1881, titulaire des deux baccalauréats ès lettres et ès sciences, tardivement décoré de la Légion d'honneur⁹³ par l'ancien élève du lycée Georges Hornung (Chartres-1883-*id.* 1970), ingénieur brasseur rue du Grand-Faubourg, chevalier de la Légion d'honneur (1929), consul de Belgique. Il a connu la guerre franco-prussienne, devenue guerre européenne, et la guerre franco-allemande, devenue guerre mondiale. Il est de plus médecin du lycée et il partage avec ses camarades MM. Doré et Gilbert, le privilège d'être membres du conseil d'administration du lycée. Le camarade Cachemback, quant à lui, enseigne l'hygiène vétérinaire à l'École d'agriculture d'hiver, annexée au lycée Marceau depuis 1908. Il y a donc des relations étroites entre le lycée et l'Association des anciens élèves.

On se quitte dans l'espoir de se revoir à la rentrée. Le compte-rendu mentionne : « **Pour 1940, le Comité sera appelé dans une réunion qui se tiendra en octobre prochain afin de statuer sur la valeur de l'effort financier de l'Association, ainsi que sur le nombre des bourses à accorder** ». L'Histoire va en décider autrement.

III – L'Association des anciens élèves du lycée Marceau en temps de guerre

1/ En consultant le registre des procès-verbaux

Les procès-verbaux devant figurer règlementairement sur un registre aux pages numérotées, la constatation est simple :

⁹¹ C'est le cas de trois d'entre eux, dont le degré de connaissances générales initiales est indiqué par le chiffre 3 sur leur fiche matricule, tandis que les autres se sont vus attribuer à 20 ans les chiffres 4 ou 5.

⁹² Copie du dossier (non coté) de Louis Béalé nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 24/03/1923, publié au JO du 30/03/1923 communiqué le 26/09/2025 par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Ce dossier n'est pas encore en ligne sur la base Léonore des Archives nationales. Les dossiers de ses collègues légionnaires sont consultables dans la base Léonore des Archives nationales.

⁹³ Décret du 31/07/1936, JO du 02/08/1936, dossier de Pierre Léon Adolphe Dudefoy, Archives nationales, cote 19800035/462/61749.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

- Comité du 12 mai 1939 : pages 243-244
- Assemblée générale du 20 mai 1939 : pages 244-248
- Comité du 20 juin 1939 : pages 248 à 250
- **Comité du 23 décembre 1942 : pages 250-252**
- Comité du 24 février 1945 : page 252
- Assemblée générale du 27 octobre 1945 ; pages 253-254

La pagination étant continue, **seule, une réunion du Comité s'est tenue pendant la Seconde Guerre mondiale**. L'Association est restée en veilleuse pendant six ans. Le compte-rendu de la première assemblée générale d'après-guerre commence par ces explications :

« Depuis le 20 mai 1939 jusqu'au 27 octobre 1945, aucune assemblée générale n'a pu avoir lieu en raison des circonstances (guerre et occupation). Notre activité pendant cette période s'est limitée à donner quelques subventions pour nos jeunes camarades du lycée : association sportive et prix d'honneur. Cette assemblée générale a pour but de compléter notre Bureau et nommer un Comité ».

Et dans la pure tradition de l'Association amicale, soucieuse de consensus au-delà des clivages politiques, accueillante aux maires de la ville de Chartres anciens élèves du lycée Marceau – soit, pour le XX^e siècle, Georges Fessard (1893-1912), Louis Hubert (1912-1925), Maurice Vidon (1925-1929), Edmond Minier (1934-1935), Raymond Gilbert (1935-1944)⁹⁴ – aux élus du département, applaudissant ses anciens élèves nommés ministres, tels Camille Chautemps⁹⁵ en 1932, ou décorés de la Légion d'honneur⁹⁶, tel le président Dufey,

- la présidence de l'Association amicale est proposée à Raymond Gilbert, membre du Comité avant la guerre, maire de Chartres depuis 1935, sénateur-maire depuis 1938, étant porté dans les archives de l'Assemblée nationale comme n'ayant pas pris part au vote du 10 juillet 1940 instituant la révision constitutionnelle et confiant le pouvoir au maréchal Pétain⁹⁷, maintenu comme maire nommé sous le gouvernement de Vichy⁹⁸ ; l'ancien sénateur-maire accepte.
- Parmi les admis dans le Comité, on note le nom du docteur André Haye (Chartres 1895-*id.* 1978), ancien élève du lycée Marceau, fils d'un professeur du lycée Marceau, médecin libéral également responsable de l'annexe du Haut-Saint-Jean (annexe de l'hôpital de Chartres) et du dispensaire d'hygiène sociale, structure de lutte contre la tuberculose. Bien connu pour avoir aidé des jeunes à éviter le STO, il a été présent aux côtés des résistants chartains. Il a été nommé maire de Chartres le 18 août 1944 par le préfet de la libération Jean Chadel, ancien secrétaire général du préfet Jean Moulin limogé par le gouvernement de Vichy, pour succéder à Raymond Gilbert, démis de sa fonction, avec l'accord du Comité départemental de la Libération⁹⁹. Maire de la Libération, il le restera jusqu'aux élections municipales du printemps 1945, qui porteront André Gagnon pour deux ans à la tête du premier conseil municipal à comprendre des femmes, trois femmes, les Françaises venant de voter pour la première fois : c'était il y a 80 ans !

Six ans se sont écoulés depuis que le lycée Marceau s'est vu contraint de fermer son internat, d'accueillir les lycéennes, leurs professeurs et leur directrice Mme Lacroix, dont les locaux étaient réquisitionnés par l'occupant, de devoir alors alterner par demi-journées les cours aux lycéens ou aux lycéennes, d'inclure normaliens et normaliennes dans les classes de seconde, première et terminale des deux lycées depuis la

⁹⁴ Roger Joly, « Petite histoire des maires de Chartres depuis 1789 », *Bull. des Sociétés archéologiques d'Eure-et-Loir*, n° 24, 111^e année, 1^{er} trimestre 1967.

⁹⁵ Une salve d'applaudissements marque l'annonce de la nomination de Camille Chautemps (1885-1963), adhérent de l'Association depuis 1924, comme ministre de l'Intérieur le jour de l'AG, le 4 juin 1932.

⁹⁶ Le Comité de l'Association des anciens élèves organise le 8 octobre 1936 une manifestation à l'occasion de la nomination de Dr Dufey, son président, dans l'ordre de la Légion d'honneur et en rend compte lors de l'AG du 29 mai 1937.

⁹⁷ Assemblée nationale, séance du 10/07/1940, scrutin n° 1 sur l'article unique du projet de loi constitutionnelle. Votants 649, Pour : 569, Contre : 80. *Journal officiel de la République française/Débats parlementaires* du 11/07/1940, p. 7. Jean Jolly, *Dictionnaire des Parlementaires français*, 1970/1977.

⁹⁸ Le nouveau régime électoral municipal en Eure-et-Loir, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 13, 14, 18/12/1940.

⁹⁹ Roger Joly, *op. cit.*, p. 165.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

fermeture des écoles normales, en application de la réforme de leurs études par le gouvernement de Vichy, et de fonctionner avec la présence allemande de la *Wehrmacht* dans une partie de ses locaux pendant les quatre ans de l'occupation. L'établissement scolaire à l'entrée duquel a flotté la bannière nazie¹⁰⁰, n'est pas resté un monde clos, mais est devenu le reflet de la population chartreuse, dont l'avis sur le régime et l'occupant a évolué au fil des mois. Comme les adultes de l'établissement, des élèves de première et terminale, qui logent en ville, ont été sensibilisés aux idées de résistance qui circulent, tandis que d'autres se sont accrochés aux principes du gouvernement de Vichy collaborant avec le régime nazi du III^e Reich. Au fil des mois ont disparu des professeurs, un agent de service, et même des élèves, sans que le motif en soit toujours connu, non plus que leur devenir. Après la libération, il faudra attendre plusieurs mois pour connaître les circonstances de leur mort ou de leur disparition. En 1950 seulement, l'Association appose au bas du monument aux Morts du lycée une plaque, qui portera finalement 45 noms¹⁰¹, dont l'un, Paul Roques n'est toujours pas identifié¹⁰². L'oubli de quelques noms ne serait pas étonnant, tant la population s'est déplacée du fait de la guerre et de ses conséquences.

2/ La réunion du Comité le 23 décembre 1942

Sous le gouvernement de Vichy, le Comité est réuni une seule fois, **le 23 décembre 1942 à 17h** « dans le cabinet de M. le Proviseur », et non dans le parloir comme précédemment, après les cours selon l'habitude donc dans un lycée sans élèves ni professeurs, juste le soir marquant le début des vacances de Noël, le jeudi étant à cette époque une journée sans cours. Quant au lieu, on peut l'attribuer à l'utilisation éventuelle du parloir à d'autres fins, compte tenu de tout ce qui se déroule dans les bâtiments scolaires partagés avec l'occupant, sans négliger le fait que le cabinet du proviseur lui donne par nature plus de confidentialité. À la lecture du procès-verbal, il apparaît que le mot « camarade » n'est employé qu'une seule fois, qu'il est remplacé par le secrétaire, qui est le même qu'en 1939, par celui de « Monsieur », ce qui semble trahir un climat différent entre les membres, avec plus de réserve, moins de familiarité, alors que les membres présents se connaissent pourtant depuis longtemps. On pourrait imputer ce changement à la prudence qu'imposent les relations sous le gouvernement Vichy et dans un pays occupé, en quelque sorte un changement de climat tel qu'il se produit dans n'importe quelle ville en France totalement occupée depuis peu.

Sous la présidence de M. Doré, le plus âgé des deux vice-présidents,

- sont présents MM. Cachemback, Granveau, Guérin, Lelong, **Maunoury**, Richard et le Dr R. Vaillant,
- sont excusés MM. Blin, Fauveau, Gilbert, Guittet et Rebiffé.

N'apparaît pas le nom de M. le docteur Dufefoy, président en 1939-1940, ni celui de M. Béalé, membre du Comité. Ils sont en effet tous deux décédés en 1942,

- le docteur Adolphe Dufefoy le 2 février 1942, **président** de l'Association des anciens élèves et doyen du Comité, qui fut directeur de la maternité de l'Hôtel-Dieu de Chartres et de l'école d'accouchement, où il implanta avec succès les techniques pastoriennes pour juguler septicémie et fièvre puerpérale, médecin du Chemin de fer de l'État, vice-président du Conseil départemental d'hygiène¹⁰³,
- Louis Béalé, décédé subitement le 20 mars 1942, membre du Comité de l'Association des anciens élèves, receveur de l'Asile d'Aligre, président de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir, président

¹⁰⁰ Comme l'a raconté à ses amis et aux amateurs d'histoire locale l'ancien élève du lycée Marceau Roger Joly (Chartres 1924-*id.* 2002), enseignant, résistant blessé pendant les combats de la libération de Chartres, historien de Chartres et de sa libération. Pour sa bibliographie, consulter <https://catalogue.bnf.fr/>.

¹⁰¹ Assemblées générales des 17/06/1950, 23/06/1951 et 14/06/1952.

¹⁰² Son prénom est-il erroné ? Son patronyme aurait-il une autre orthographe ? Serait-il parent, neveu ou cousin du professeur d'allemand Paul Roques, chez qui il aurait été hébergé pour une courte durée ? Est-il fils d'un militaire ou d'un fonctionnaire, qui aurait fait un bref séjour à Chartres ? Est-il un Parisien que ses parents ont placé en internat ? Ces mêmes nom et prénom sont inscrits sur le monument aux Morts du lycée Hoche de Versailles. Y aurait-il été en classe préparatoire aux grandes écoles, mais de ce côté aucune indication n'a pu nous être fournie. Aucune trace dans les archives de notre Association d'anciens élèves (AD28, 59 J), ni dans les registres d'élèves du lycée Marceau (AD28, 1476 W).

¹⁰³ Nécrologie d'Adolphe Dufefoy, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 9-10/02/1942.

honoraire de l'Union Nationale des Combattants, directeur de la Caisse autonome des mutualités des anciens combattants d'Eure-et-Loir¹⁰⁴.

Rappelons qu'à la dernière assemblée générale du 20 mai 1939 ont été renouvelés **pour trois ans** au Comité MM. Béalé, Blin, Guittet, Lelong et R. Vaillant. Deux décès, dont celui du président, sont de nature à justifier la convocation à cette réunion.

Après l'adoption sans observation du procès-verbal du Comité du 20 juin 1939, le président Doré évoque le souvenir des anciens élèves disparus et, sous l'adverbe « **notamment** » employé par le secrétaire de séance, il ajoute deux noms à ceux des deux susnommés :

- Roger Lelong (Chartres 1904-*id.* 1940), « *mort au champ d'honneur au cours de la guerre de 1939-1940* ». Il est le fils de Paul Lelong, ici présent, négociant en nouveautés, président du Tribunal de commerce de Chartres, président du conseil d'administration de *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, qui a été nommé conseiller municipal par le préfet en application de la loi du 16 novembre 1941 portant réorganisation des corps municipaux. Dit-on à cette réunion ce que nous savons par les archives ? Adjudant-chef au 303^e régiment d'artillerie lourde portée, 2^e batterie, il a été tué par éclat d'obus à Avançon (Ardennes) le 20 mai 1940. Industriel, marié en 1933 et père d'un enfant, il a fait l'objet d'une citation et a été inhumé au cimetière d'Avançon le 25 mai 1941¹⁰⁵.
- **Jacques Aubry** (Chartres 1911-Toulouse 1941), « *décédé à la suite d'une maladie contractée en captivité* ». Rédacteur à la préfecture de Chartres, il est le fils de Fernand Aubry, chef de division à la préfecture, peut-être honoraire à cette date. A-t-on évoqué ce que nous apprennent les archives ? Mobilisé fin août 1939, caporal dans le 8^e régiment du génie (transmissions), il est fait prisonnier à Marthemont (Meurthe-et-Moselle) le 21 juin 1940 et interné au Stalag XVII B à Krems-Gneixendorf (Basse-Autriche). Ayant contracté la tuberculose, il est rapatrié sanitaire à l'hôpital de Tarbes (Pyrénées-Atlantiques) le 21 avril 1941, puis évacué sur l'hôpital Purpan de Toulouse (Haute-Garonne), où il décède le 2 mai 1941¹⁰⁶. Marié en 1938, il est père d'une petite fille née le 28 mai 1939¹⁰⁷.

Ne sont citées par le secrétaire André Guérin dans le procès-verbal que deux victimes chartraines des combats de juin 1940, mais la liste établie aujourd'hui grâce aux archives comprend les noms suivants :

- le professeur de lettres classiques **Maurice Archinard**, natif de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), caporal dans le 3^e régiment de tirailleurs marocains, tombé à Englefontaine (Nord) dans les combats de la Dyle. Sa famille, avisée le 12 avril 1941, a obligatoirement communiqué son décès au proviseur du lycée Marceau pour clore son dossier¹⁰⁸.
- **Jean Massot**, industriel en chauffage central chartrain, marié et père de 3 enfants, fils d'Émile Massot, président de la Chambre de commerce de Chartres et d'Eure-et-Loir. Capitaine d'artillerie de réserve, grièvement blessé dans la Somme début juin 1940, il est décédé à l'hôpital militaire de Versailles le 9 juin 1940. Ses obsèques se sont déroulées à Chartres et Thiron-Gardais le 12 juin 1940, au début de l'exode¹⁰⁹, au cours de la débâcle qui bouleverse l'Eure-et-Loir. La nouvelle de son décès ne peut être ignorée à Chartres. La présence de membres du Comité à ses obsèques le 12 juin 1940, par contre, paraît peu vraisemblable au moment où chacun prépare son exode avec sa famille. En remarquant que Jean Massot et Pierre Lévy sont tous deux des ingénieurs sortis de l'école centrale des arts et manufactures de Paris, le premier en 1919, le second en 1922, qu'ils ont des situations professionnelles,

¹⁰⁴ Nécrologie de Louis Béalé, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 30-31/03/1942.

¹⁰⁵ Fiche matricule de Lelong Roger, classe 1924, recrutement Chartres, matricule 382. Service historique de la Défense Caen, dossier de décès, AC 21 P 77179. Roger Lelong, Mort pour la France, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 08/09/1940.

¹⁰⁶ Fiche matricule de Aubry Jacques, classe 1931, recrutement Chartres, matricule 1497. Service historique de la Défense Caen, dossier de décès, AC 21 P 10151.

¹⁰⁷ M.-Th. Grangé, notice de Aubry Jacques, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/AUBRY_Jacques.pdf

¹⁰⁸ M.-Th. Grangé, notice de Archinard Maurice, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/ARCHINARD_Maurice.pdf.

¹⁰⁹ M.-Th. Grangé, notice de Massot Jean, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/MASSOT_Jean.pdf.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

sociales et familiales comparables à Chartres, il pourrait être maladroit de laisser une trace écrite du sort de l'un, **Mort pour la France**, sans évoquer celui de l'autre, persécuté par les lois antisémites faisant planer un doute inquiétant sur le sort d'une mère et de ses quatre enfants,

- **Jean Moreau**, dessinateur à la mairie de Chartres, célibataire, ancien élève de l'École primaire supérieure annexée au lycée Marceau. Sergent mobilisé au bataillon 122 à la base aérienne de Chartres, il appartient au groupe de chasse II/2, 4^e escadrille. Il décolle le 11 juin 1940 au matin sur Morane MS 403 de Laon-Chambry (Aisne). Son avion est abattu par la *Flak* ennemie à Ortho (Belgique). La nouvelle peut ne pas être connue du proviseur. Son père était Mort pour la France le 3 novembre 1918¹¹⁰. Son nom n'est pas cité à la distribution des prix du 13 juillet 1945¹¹¹,
- **Daniel Palanque**, professeur de musique au lycée Marceau, qui avait succédé à son père Georges Palanque, professeur de musique, ancien directeur de l'*Harmonie chartraine*, parti en retraite. Caporal infirmier au 317^e régiment d'infanterie rappelé le 3 septembre 1939, il est tué par éclat d'obus à Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges) le 20 juin 1940 dans la défense des vallées vosgiennes. Depuis sa mobilisation, son père avait repris du service au lycée Marceau. Les élèves apprennent son décès par leurs professeurs en octobre 1940¹¹²,
- **Charles Raillard**, technicien en publicité, lieutenant de l'armée de l'air de réserve. Mobilisé le 2 septembre 1939 au GB I/12 à Reims, rattaché le 10 mai 1940 au groupement n° 6 de la 1^{ère} division aérienne de la zone Nord. En mission de nuit sur Léo 451 le 4 juin 1940 pour détruire l'usine BMW de Munich (Allemagne), son avion est touché par la *Flak* ennemie au retour et explose en touchant le sol à Glamondans (Doubs). Son père habitant Casablanca (Maroc), sa tante, M^{elle} Estelle Raillard, institutrice honoraire à Chartres, est la personne de la famille désignée sur le dossier militaire de l'officier aviateur à prévenir en cas de décès¹¹³. Elle est avisée par le maire de Chartres le 21 octobre 1940¹¹⁴. Elle a la lourde charge de prévenir son frère au Maroc. Vivant seule, elle était attachée à son neveu, dont elle était la correspondante pendant sa scolarité au lycée Marceau de 1918 à 1925, il y a longtemps. Elle a quitté Chartres en 1945 pour Nogent-le-Rotrou, où elle est décédée le 1^{er} décembre 1951¹¹⁵. Le nom de l'aviateur n'est pas cité à la distribution des prix du 13 juillet 1945.
- **Louis Raimond**, ingénieur des travaux publics domicilié à Meknès (Maroc), marié et père de trois enfants, capitaine de réserve à l'état-major de la 1^{ère} division d'infanterie du Maroc. Engagé volontaire en 1939, chargé d'une mission de liaison avec les armes antichars à Carvin (Nord) le 26 mai 1940, son corps est retrouvé le 27, frappé d'une balle, dans la rue Roger Salengro d'Annœullin (Nord)¹¹⁶. L'information peut ne pas être connue du proviseur¹¹⁷. Son nom n'est pas cité à la distribution des prix du 13 juillet 1945.
- **Alphonse Raoux**, fils d'un industriel du Cantal, abrège ses études en fin de Première en s'engageant le 3 novembre 1938 dans le 8^e régiment de zouaves. Il participe le 10 mai 1940 aux batailles de la Dyle puis de la Sambre (Belgique). Il est fait prisonnier le 17 mai 1940 à Luttre et part en captivité au Stalag III B à Fürstenberg-sur-Oder. Victime d'un accident du travail au centre de ravitaillement de Teltow, près de Berlin (déchargement par les prisonniers eux-mêmes des wagons leur apportant des colis de

¹¹⁰ M.-Th. Grangé, notice de Moreau Jean, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/MOREAU_Jean.pdf.

¹¹¹ *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 13/07/1945. À cette date, l'Association amicale des anciens élèves n'est pas encore remise en route, sa première assemblée générale d'après-guerre se tiendra le 27 octobre 1945, occasion de rassembler des informations sur les disparus.

¹¹² M.-Th. Grangé, notice de Palanque Bernard, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/PALANQUE_Bernard.pdf. Pascal Gouget, « Au temps du lycée 1937-1944 », https://www.chartresaelmarceau.com/documents/Pascal_Gouget_Au_temps_du_lycee.pdf.

¹¹³ Service historique de la Défense Vincennes, AI 1 P 38 927/1.

¹¹⁴ M.-Th. Grangé, notice de Raillard Jean, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/RAILLARD_Charles.pdf.

¹¹⁵ Dossier d'institutrice d'Estelle Raillard, AD28, 1 T 1041. Charles Raillard n'a jamais été inscrit sur les listes électorales de Chartres.

¹¹⁶ La notice biographique de Louis Raimond va être publiée fin novembre 2025.

¹¹⁷ Fiche matricule de Raimond Louis, classe 1918, recrutement Dreux, matricule 958. Service historique de la Défense Caen, dossier de décès AC 21 P 142828 ; Vincennes, dossier d'officier GR 8Ye 96 000.

vivres et vêtements venant de France ou envoyés par la Croix Rouge), il est écrasé par une locomotive en manœuvrant un aiguillage le 30 août 1941. Il est possible que la nouvelle ne soit pas encore parvenue au proviseur¹¹⁸. Son nom n'est pas cité à la distribution des prix du 13 juillet 1945.

En résumé, une grande prudence semble animer le secrétaire de séance, qui limite à deux le nombre des anciens élèves morts depuis 1939, d'une part au fils d'un membre présent, à qui des paroles de sympathie s'imposent ; d'autre part au fils d'un de ses collègues, chef de division à la préfecture comme lui. Dans une situation de guerre, où l'Association des anciens élèves est en veilleuse – car c'est elle qui, en temps de paix, sert de lien entre les Anciens et le lycée – le Comité n'a parlé que de Chartrains – sauf cas surprenant de Jean Massot – d'anciens élèves dont la famille habite Chartres, dont ils connaissent la famille dans le cercle étroit de la bourgeoisie du centre ville. Le silence dans le procès-verbal sur d'autres décès ou d'autres sujets d'inquiétude pourtant connus peut résulter aussi d'un accord tacite entre les membres du Comité en se quittant.

Il est procédé au renouvellement du président. « *Le camarade Cachemback est élu à l'unanimité moins une voix président jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale.* » Unique emploi du terme familier de « **camarade** », à l'égard d'un des membres du Comité les plus âgés, qui accepte la charge : une manière à l'ancienne de le remercier de prendre la succession et d'assurer la continuité de l'Association. Il n'est pas procédé au renouvellement du tiers des membres du Comité. Et pour clore cette séance, il est statué sur deux demandes de subventions :

- l'une adressée par M. Legeay, secrétaire du Comité d'assistance aux prisonniers de guerre des cantons nord et sud de Chartres, est défendue par MM. Doré, **Maunoury** et par le proviseur. C'est une grande cause nationale promue par le maréchal Pétain pour s'assurer le soutien de plus d'un million et demi de familles privées d'un des leurs depuis plus de deux ans. C'est aussi une cause humanitaire. Car c'est une stratégie des Allemands pour faire nourrir un million et demi de prisonniers français en Allemagne par la France, c'est-à-dire par leurs familles françaises. C'est de plus une cause personnelle pour **Jean Maunoury**, prisonnier quelques mois en Oflag. Subvention de 2 000 Francs. L'Association participe ainsi aux actions de solidarité nationales.
- l'autre adressée par M. Meyer, professeur d'éducation physique, secrétaire de l'association sportive. Le proviseur défend cette demande en raison de « *l'action morale très grande de M. Meyer sur ses élèves* ». On ne peut nier l'importance du sport pour l'équilibre et la santé des adolescents, surtout en temps de guerre. On sent néanmoins le cadrage de son propos avec la politique du maréchal. Subvention de 2 000 Francs, « *qui se renouvellera les années suivantes selon les disponibilités budgétaires.* »
Malgré la situation, que l'on pense à l'époque susceptible de durer encore plusieurs années, l'Association poursuit son œuvre en faveur des élèves, conforme à ses statuts, même en temps de guerre.

IV – La lettre de l'évêque de Chartres au préfet d'Eure-et-Loir

1/ La famille Lévy de Chartres et les lois antisémites pour mémoire (résumé)

Les Lévy de Chartres descendent d'une famille française de souche alsacienne juive, venue à Paris un peu avant 1830. Émile, arrivé à Chartres en 1912, s'associe en 1929 à son fils Pierre, ingénieur de l'école centrale des arts et manufactures de Paris, pour créer la « Société Émile Lévy et Fils », spécialisée dans le commerce et la transformation de produits agricoles. En 1939, la Société est prospère, gérée maintenant par Pierre Lévy et le représentant de commerce Jean Gassien, leur employé depuis 1923. Bien implantée dans le solide tissu agricole et commercial chartrain, ses syndicats, sa presse spécialisée, ses structures spécifiques, elle

¹¹⁸ Fiche matricule de Raoux Alphonse, classe 1938, recrutement Chartres, matricule 1224. Service historique de la Défense Caen, dossier de décès AC 21 P 140 986.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

est domiciliée 5 Bd Chasles, où vivent à partir de 1939 Pierre et Juliette Lévy, née Hirsch, et leurs quatre enfants, qui fréquentent l'enseignement public. Si leur judéité est des plus discrètes, l'occupation allemande et les pleins pouvoirs donnés le 10 juillet 1940 au maréchal Pétain, qui instaure le gouvernement de Vichy, changent la donne.

Ils tombent sous le coup de la loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs et des lois antisémites qui vont suivre. Malgré les protestations du père le 28 octobre 1940, puis du fils le 14 juillet 1941, se réclamant tous deux par lettre portée en préfecture, de la seule citoyenneté française et de l'idéal laïque de la France républicaine, la Société Émile Lévy et Fils va subir les épreuves de l'aryanisation, conduite en Eure-et-Loir par Ludovic Lautier, commissaire spécial délégué aux affaires juives auprès du préfet, ex-commissaire de police à Lorient (Morbihan). Sans illusion sur la finalité des lois si parallèles aux ordonnances allemandes, Pierre Lévy va se trouver des alliés en la personne de Jean Gassien, ancien élève de l'école catholique Saint-Ferdinand de Chartres, qui va réunir des clients agriculteurs de la région chartraine, où, selon eux, « *Il est d'ailleurs à noter qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'Israélites dans la région chartraine et que, par conséquent aucune défaveur de principe ne s'est jamais entachée ici à la qualité d'Israélites*¹¹⁹ ». Faisant traîner le projet, il va convaincre son fidèle collaborateur, non-juif ou aryen au regard du gouvernement et de l'occupant, de se proposer comme administrateur provisoire de la Société et de lui faire établir une proposition de rachat de la Société sous forme de parts par ce groupement combatif de clients non-juifs ou aryens « *pour la gérer eux-mêmes désormais* ». Mais il est dénoncé et démasqué : sous la gestion de Jean Gassien, on reconnaît l'habile stratégie de Pierre Lévy. Les biens de la Société sont saisis, ainsi que la maison du 5 Bd Chasles, qui est occupée par les allemands. Jean Gassien est démis de sa fonction au profit d'Hippolyte Buffet, qui installe les bureaux de la Société Lévy 10 rue des Grenets, tandis que Pierre Lévy, évincé, loue pour sa famille aux demoiselles Doré¹²⁰ une maison au 34 rue du Faubourg La Grappe¹²¹. Henri Buffet ne vendra pas la Société mais la restituera sans formalités à Émile Lévy à la libération.

Suite à la décision prise par le III^e Reich le 30 janvier 1942 à Wannsee (Allemagne) d'accélérer la disparition de tous les Juifs d'Europe en appliquant ce que le régime nazi appelle « la solution finale », l'ordonnance allemande du 29 mai 1942 impose aux Juifs de France le port de l'étoile jaune. Toujours respectueux des textes, Pierre Lévy se rend à la préfecture afin de retirer deux étoiles pour chacun des membres de sa famille, mais montre son opposition à la mesure en refusant de remettre en contrepartie deux points textiles par personne comme exigé. Tous les Juifs sentent le danger de cet insigne distinctif qui stigmatise et facilite l'arrestation. Les familles chartraines juives sont sur le qui-vive, certaines font partir leurs jeunes vers la zone non occupée, mais ils sont arrêtés le 13 juin 1942 par la police allemande à la ligne de démarcation en gare de La Rochefoucauld¹²² :

- Jacqueline Ullmann (Chartres 1927-Auschwitz 28/09/1942 **Mort pour la France**¹²³), élève du lycée de jeunes filles, qui a 15 ans le jour de son arrestation, et ses cousins germains
- Gérard Weil (1923-Auschwitz 28/09/1942 **Mort pour la France**)
- Gilberte Weil (1919-Auschwitz 25/07/1942 **Mort pour la France**¹²⁴), anciens élèves du lycée Marceau.

¹¹⁹ Rapport préliminaire à l'aryanisation présenté par Jean Gassien le 31/12/1941. Archives nationales, AJ/38/4553.

¹²⁰ Nous signalons une erreur à l'attention des lecteurs de « Histoire de la famille Lévy de Chartres », version en ligne p. 15, et version dans le Cahier de la SAEL n° 9, 2023, p. 150 : au lieu de lire « M^{elles} DOIN », merci de lire « M^{elles} DORE ». De plus, la lettre E majuscule n'existant pas sur le clavier dactylographique à cette époque, il convient de lire DORÉ. Il n'y a pas de patronyme DORE dans l'état civil de Chartres, mais plusieurs familles DORÉ. L'archive concernée est définie dans la note *infra* n° 118.

¹²¹ Note du 17 juillet 1942 établie par H. Buffet, « Conseil juridique et fiscal, Administrateur des Affaires Juives, à Chartres », au sujet des biens de « La Société anonyme Lévy père et fils, entreprise commerciale de vente et achat en gros d'engrais, de pailles et fourrages », au moment de sa désignation comme administrateur de la Société. Archives nationales, AJ/38/4557.

¹²² Service historique de la Défense Caen, dossiers de décès de Ullmann Jacqueline, AC 21 P 545 700 (copie obtenue le 27/02/2018) ; de Weil Gérard, AC 21 P 549 630 (copie obtenue le 20/10/2017) ; de Weil Gilberte, AC 21 P 549 632 (copie obtenue le 20/11/2017).

¹²³ Comme il s'agit d'une mention, nous le portons de la même manière pour les hommes et les femmes ; « Mort pour la France ». Il arrive de lire parfois « Mort pour la France » sur quelques actes d'état civil.

¹²⁴ V. note *supra*.

Mme Lévy prépare son départ avec les enfants. Pierre Lévy s'attend à être arrêté. Le 25 juin 1942 est opérée par la Sipo-SD nazie la première rafle de Juifs en Eure-et-Loir. 23 Juifs sont arrêtés et conduits par des moyens mis à la disposition par le préfet d'Eure-et-Loir (autobus et encadrement de police français) au camp d'internement de Beaune-la-Rolande (Loiret), d'où ils partent le 28 juin par convoi n° 5 pour une destination inconnue. Bernard Ullmann, (Paris 18^e 1901-Auschwitz 10/08/1942 **Mort pour la France**) et son épouse Adrienne, née Dreyfus (Paris 19^e 1902-Auschwitz 02/07/1942 **Mort pour la France**), tenant le commerce de vêtements « À Chartres Élégant », 30 rue des Changes, en font partie¹²⁵. Pierre Lévy, lui, échappe à l'arrestation en réussissant à s'enfuir et va devoir se cacher, car il est recherché par la police allemande. Mme Lévy est déjà en route pour la zone non occupée. Elle est arrêtée le 2 juillet 1942, vendue par son passeur¹²⁶ en voulant franchir la ligne de démarcation avec ses enfants à La Rochefoucauld (Charente). Fin juin, Pierre Lévy, en fuite et recherché, sa femme et leurs enfants ont disparu du paysage chartrain. À chaque changement de camp d'internement, Mme Lévy fait passer un message, qui parvient à son mari et à son beau-père Émile Lévy. Elle écrit une dernière fois le 20 septembre 1942 pour annoncer son départ du camp de Pithiviers (Loiret) avec les enfants dans le convoi n° 35 en partance pour une destination inconnue.

2/ L'Église, le régime de Vichy et les lois antisémites

Après la remise des pleins pouvoirs le 10 juillet 1940 au maréchal Pétain, qui instaure l'État français et met en place le gouvernement de Vichy, la France, en partie occupée, sort meurtrie de la défaite militaire subie, de l'important l'exode de population vers le sud et de la capture de plus d'un million et demi de prisonniers en partance pour l'Allemagne. En réaction à l'anticléricalisme de la III^e République, le nouveau régime, qui constitue un espoir pour les catholiques, prône un retour aux valeurs spirituelles et traditionnelles de l'Église sur la famille et contre la décadence morale. Il prend dans ce sens plusieurs mesures telles fermeture des écoles normales, dissolution du Syndicat national des instituteurs et de la Ligue de l'Enseignement, rétablissement à l'école des devoirs envers Dieu et de l'enseignement religieux facultatif, abolition des lois contre les congrégations enseignantes, restitution aux associations diocésaines des biens de l'Église confisqués en 1905 et encore non rendus. Plusieurs membres du haut clergé lui accordent publiquement leur appui, traduisant une position d'ensemble de l'institution favorable au maréchal Pétain¹²⁷. Mais les fidèles sont plus divisés.

Le statut des Juifs, loi du 3 octobre 1940 publiée au JO le 18 octobre, paraît à la une dans la presse le 20 et, dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, sous le titre : « *Le nouveau statut des Juifs. Les Israélites sont généralement exclus de la fonction publique* ». Il concerne environ 300 000 Juifs dans une France de 40 millions d'habitants, pétainiste à plus de 85% au moment de la poignée de main de Montoire entre le maréchal Pétain et Hitler le 24 octobre 1940, marquant le début de la collaboration avec l'Allemagne. Un minuscule encart à côté annonce qu'en vertu d'une autre loi, les ressortissants étrangers juifs pourront faire l'objet de mesures d'internement ou d'assignation à résidence surveillée. Les autorités religieuses catholiques ne manifestent pas de réaction publique. Aucun prélat de haut rang non plus. La presse consacre de plus amples articles aux lois nouvelles qui vont régir la vie professionnelle de chacun et la vie économique du pays.

La toute première condamnation de l'idéologie nazie et de la collaboration de la France avec l'occupant apparaît en novembre 1941 dans *Les Cahiers du témoignage chrétien*, fruit de rencontres à Lyon entre des catholiques et des protestants. Le changement intervient dans l'opinion à partir de juin 1942, avec l'obligation pour les Juifs de porter l'étoile jaune dès 6 ans à partir du 7 juin 1942 dans la zone occupée. Les rafles de Juifs, hommes et même vieillards, femmes et enfants, qui s'opèrent au grand jour dès le mois de juin 1942, vont se développer après l'accord du 2 juillet 1942 entre René Bousquet, secrétaire général de la police française, et Carl Oberg, chef de la SS en France, entente qui met la police et la gendarmerie de Vichy au service de l'occupant

¹²⁵ Juliette Clément, « *Mémorial des victimes des persécutions antisémites. Eure-et-Loir 1940-1944*, Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 82, 2004/3, p. 41-52. Service historique de la Défense Caen, dossiers de décès de Ullmann Bernard, AC 21 P 545 691 ; de Ullmann née Dreyfus Adrienne, AC 21 P 545 688 (copies obtenues le 27/02/2018).

¹²⁶ Précision donnée par Mme Hélène Eisenmann, née Hirsch, nièce de Mme Juliette Lévy, que nous remercions.

¹²⁷ Robert O. Paxton, *La France de Vichy 1940-1944*, Éditions du Seuil, 1997, p. 198-215.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

pour opérer les arrestations. La rafle du Vél d'Hiv des 16-17 juillet 1942 à Paris inquiète et suscite la réprobation de la population ; le cardinal Suhard (1874-1949), archevêque de Paris, reste muet. Pourtant, les cardinaux et archevêques réunis à Paris écrivent leur désapprobation au maréchal Pétain le 22 juillet, sans effet. Les rafles se généralisent dans les deux zones en août 1942 ; concernant plutôt les Juifs étrangers, elles suscitent des protestations individuelles de religieux auprès du maréchal Pétain, sans suite. De façon concertée le cardinal Pierre Marie Gerlier (1880-1965), primat des Gaules, et le pasteur Marc Bœgner (1881-1970), responsable de l'Église réformée de France, émettent auprès de Pétain une protestation contre les arrestations en cours, la seconde plus virulente que la première, sans effet. L'archevêque de Toulouse Jules Saliège (1870-1956) fait lire une lettre pastorale accusatrice « sur la personne humaine » aux fidèles de son diocèse le dimanche 23 août 1942 :

« Les juifs sont des hommes, les juives sont des femmes. Les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes ; contre ces pères et ses mères de famille. Ils font partie du genre humain ; ils sont nos frères, comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier »

Ce texte très simple parle aux fidèles. Ni le préfet de Haute-Garonne, ni René Bousquet ne parviennent à en empêcher la diffusion : le pouvoir est touché¹²⁸. Mgr Saliège¹²⁹ n'est pas le seul, l'évêque de Montauban, Pierre-Marie Théas (1894-1977), l'archevêque d'Albi, Joseph Moussaron (1877-1956), l'évêque de Marseille, Jean Delay (1879-1966) vont dans le même sens. Dans sa lettre pastorale du 5 septembre 1942, le cardinal Gerlier, favorable au maréchal Pétain en juillet 1940, use de son statut de primat des Gaules pour répandre l'idée que « les droits de l'État ont des limites ». Après la rafle du 26 août 1942, il répond au préfet du Rhône Alexandre Angeli, à propos du sauvetage de 108 enfants du camp de Vénissieux (Rhône) par des organisations chrétiennes, juives et laïques avec son accord :

« Vous n'aurez pas les enfants »

Cette formule va être reprise et diffusée par la résistance¹³⁰.

Cinq évêques seulement en France pour réveiller les consciences, mais ils font des émules, d'autres prennent la relève ; des évêques, des religieux et religieuses, des catholiques, des protestants et même des citoyens anonymes vont inscrire leur action humanitaire dans le sauvetage de Juifs, d'enfants juifs, leur assurant une protection jusqu'à la libération¹³¹. La presse officielle, muselée, n'en dit pas un mot. Les mouvements de résistance relaient la protestation en direction de la population par le biais de la presse clandestine¹³². Les Français, l'oreille collée à leur poste de radio camouflé, malgré l'interdiction et les peines encourues, entendent le 8 août 1942, dans l'émission de la BBC « Ici Londres ! Les Français parlent aux français », la voix de la France libre à Londres, le message suivant :

« Alors en France, on martyrise les juifs, on détruit les familles, on arrête, on déporte, on écrase, on piétine des innocents... Français ! Vous ne laisserez pas faire ça... Les juifs de France sont placés sous la sauvegarde des Français¹³³. »

L'opinion publique est sensibilisée mais, au fil des mois, les soucis de la population se focalisent sur d'autres sujets et la détourne de l'aide aux Juifs. Il n'en reste pas moins que les actions individuelles seront déterminantes pour le sauvetage du plus grand nombre possible de Juifs.

¹²⁸ En 1943 puis 1944, effet d'une pression grandissante sur le gouvernement de Vichy, le rythme des déportations de juifs va se trouver réduit par rapport aux exigences du plan Rœthke de 1942, faisant de la France un pays un peu moins touché que les Pays-Bas. Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, Paris, Fayard, 2001, p. 179-180.

¹²⁹ Jules Saliège est le seul prélat fait Compagnon de la Libération par le général De Gaulle (décret du 7 août 1945).

¹³⁰ Fabrice Grenard, *Les années résistance 1940-1944*, 2024, Tallandier/Ministère des Armées, p. 159.

¹³¹ Jacque Semelin, « Jules Saliège et le courage de parler contre la Shoah. La protestation de cinq évêques contre les rafles des juifs en zone libre (août-septembre 1942), <https://sciencespo.hal.science/hal-04268557/document>.

¹³² À l'exemple de *Combat*, journal du Mouvement de libération nationale, n° 35, octobre 1942, qui titre « LES JUIFS, nos frères ... ». Fabrice Grenard, *op. cit.*, p. 161.

¹³³ Discours d'André Labarthe à la BBC le 08/08/1942. P. Grenard, *op. cit.*, p. 159.

3/ Jean Maunoury : une chronologie en décembre 1942

À l'approche de Noël, malgré son travail surabondant et compliqué à cause de la guerre et de l'occupation allemande, Jean Maunoury ne se dérobe pas à sa convocation pour la réunion du Comité de l'Association amicale des anciens élèves du 23 décembre 1942. Qui, parmi ses camarades du Comité de 1939, retrouve-t-il en cette fin de journée du 23, dans un lycée dont tous les élèves viennent de partir en vacances de Noël ? Cinq membres se sont excusés, dont deux font partie du conseil municipal de Chartres nommé par le préfet, le sénateur-maire Raymond Gilbert et Paul Lelong. Huit membres sont présents, dont il convient d'évoquer, pour une meilleure compréhension, l'ensemble de leurs activités, en cette période où la III^e République a été effacée au profit de l'État français :

Gaston Cachemback, 67 ans, Chartrain d'origine, médecin vétérinaire et vétérinaire municipal en activité, créateur de l'hippodrome de Chartres, président de la Société des courses hippiques de Chartres¹³⁴, **vice-président de l'Association**

Gaston Doré, 69 ans, Chartrain d'origine, négociant en mercerie, grossiste dans la confection, toujours en activité (son fils Jacques est prisonnier de guerre), juge du Tribunal de commerce (en cette période de guerre, il remplace au besoin le président du Tribunal), membre du conseil des directeurs de la Caisse d'Épargne, membre correspondant de la Chambre de commerce, secrétaire de deux sociétés d'Habitation à Bon Marché et de la Société des jardins ouvriers, nommé en 1927 par la municipalité secrétaire de la commission théâtrale chargé du choix des œuvres et des troupes¹³⁵, rôle certes délicat de 1940 à 1944 en présence d'un occupant qui supervise la vie culturelle en France et laisse ses officiers fréquenter les théâtres et autres lieux de culture. Père de quatre enfants, dont le fils aîné est prisonnier de guerre et l'une des filles religieuse chez les Oblates missionnaires de l'Assomption. Il est **vice-président de l'Association (doyen des membres présents, il préside cette séance)**

René Granveau, 49 ans, Chartrain d'origine, fils d'un agent général d'assurances, directeur d'assurances, **membre du Comité**

André Guérin¹³⁶, 59 ans, natif d'Auneau (Eure-et-Loir), Chartrain d'adoption depuis 30 ans au moins, fils de l'instituteur Ernest Ludovic Guérin devenu chef de bureau à la préfecture d'Eure-et-Loir avant 1912, lui-même ancien chef de bureau et secrétaire départemental du Comité de ravitaillement général, chef de division (contrôleur des services d'assistance) à la préfecture d'Eure-et-Loir, suppléant du juge de paix du canton de Chartres-sud, **secrétaire de l'Association**

Paul Lelong, 63 ans, Chartrain d'origine, fils de marchands de tissus, tenant le magasin de confection de vêtements « À la colonne Marceau », formé à l'École des hautes études commerciales (HEC 1896-1899), président du Tribunal de commerce de Chartres depuis 1932, président de la Banque populaire industrielle et commerciale d'Eure-et-Loir depuis 1929, président fondateur du syndicat de la nouveauté et de l'habillement, président du conseil d'administration de *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, vice-président du conseil d'administration de la compagnie d'assurances *Les Travailleurs français*, président d'une Société d'Habitation à Bon Marché, président d'une Société de crédit, membre du conseil d'administration de l'Asile d'Aligre [*et plusieurs fonctions publiques non citées*], deuxième adjoint puis premier adjoint au maire de Chartres (1925-1935)¹³⁷, conseiller municipal nommé par le préfet dans le cadre de la loi du 16 novembre 1940, **trésorier de l'Association**

¹³⁴ Nécrologie de Gaston Cachemback, *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, 25-26/10/1952. Généalogie et compléments, [https://www.bibert.fr/Louis%20Chedeville_fichiers/Chartres-Cachemback\(complet\).pdf](https://www.bibert.fr/Louis%20Chedeville_fichiers/Chartres-Cachemback(complet).pdf).

¹³⁵ Nécrologie de Gaston Doré, *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, 06, 07-08/04/1951. Sous l'occupation, la vie musicale, théâtrale, artistique et cinématographique est surveillée, contrôlée et, au besoin, censurée. *Le Troisième Reich et la musique*, Musée de la musique/Fayard, 2004, p. 138. Ouvrage collectif réalisé à l'occasion de l'exposition éponyme présentée au musée de la musique à Paris du 08/10/2004 au 09/01/2005.

¹³⁶ Son frère Charles Guérin (1885-1916), ingénieur céramiste, est **Mort pour la France** à Givors (Rhône) le 14/07/1916, des suites de ses blessures par balle à la tête à La Vaux-Marie, commune de Rembercourt-Sommaise (Meuse) le 07/09/1914. M.-Th. Grangé, notice biographique de Charles Guérin, https://www.chartresaelmarceau.com/documents/notices/GUERIN_Charles.pdf.

¹³⁷ Malgré les pressions de ses amis politiques de droite, comptant parmi les élus MM. Gilbert et Fauveau, il a retiré sa candidature de la Liste républicaine des intérêts chartrains, n'ayant pas été élu au 1^{er} tour des municipales le 05/05/1935. « Je veux respecter les indications du suffrage universel », écrit-il en remerciant ses électeurs dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* du 09/05/1935.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

Jean Maunoury, 37 ans, Chartrain d'origine, architecte DPLG, architecte des monuments historiques, architecte en chef du département d'Eure-et-Loir, vice-président de l'Association amicale des Arts du département d'Eure-et-Loir, prisonnier de guerre libéré en 1941, père de quatre enfants, **membre du Comité**.

Eugène Richard¹³⁸ 55 ans, fils d'un notaire de Pézenas (Hérault), agrégé de Lettres 1919, proviseur du lycée Marceau depuis octobre 1937, admis ès qualité comme **membre du Comité**

René Vaillant, 62 ans, Chartrain d'origine, fils de l'architecte du département d'Eure-et-Loir Émile Vaillant¹³⁹ (1849-1931), ancien interne des Hôpitaux de Paris, docteur en médecine, engagé dans les œuvres de la protection de l'enfance en Eure-et-Loir (unité de la Fondation Grancher¹⁴⁰, orphelinat départemental de Saint-Chéron, préventorium de Fontaine-Bouillant), médecin honoraire du Chemin de fer puis de la SNCF¹⁴¹, **membre du Comité**.

En résumé se retrouve discrètement, hors des sphères publiques où ils évoluent, une petite équipe de Chartrains, détenant des postes multiples dans le monde administratif, économique et social, et dans la société civile, connus et souvent estimés de la population,

- dans la ville de Chartres, où « la Droite » et sa **Liste républicaine des intérêts chartrains**, dite « Liste de *La Dépêche* », l'avait emporté aux élections municipales des 5 et 12 mai 1935 contre la **Liste de gauche pour la défense des intérêts chartrains et des libertés républicaines**, qualifiée de « Bloc des gauches », selon les termes employés par chaque camp pour désigner ses rivaux¹⁴²,
- dans le département, où deux sénateurs élus sur trois le 23 octobre 1938, MM. Jacques Gautron et Raymond Gilbert, appartenaient à l'**Union nationale et républicaine**, tandis qu'un seul candidat, M. Édouard-Jean Valadier, représentait la **Fédération républicaine radicale et radicale socialiste associée aux Comités d'union des gauches**¹⁴³, Maurice Viollette, le maire de Dreux, venant de perdre son poste de sénateur à cette occasion ; démis de sa fonction de maire le 11 décembre 1940 par le ministre de l'Intérieur et assigné à résidence à Redon (Ille-et-Vilaine) puis à Paris.

La plupart sont des pétainistes de la première heure, comme une majorité de Français qui ont ressenti un soulagement avec la cessation des hostilités et le pouvoir confié au « héros de Verdun ». Ils sont catholiques et auront des obsèques religieuses à l'église Saint-Aignan, à l'exception de Marcel Blin à la cathédrale Notre-Dame et Jean Maunoury à l'église Saint-Pierre. La participation de l'Église au nouveau régime doit être de nature à en avoir rassuré certains. Étant pour la plupart en activité, ils doivent appliquer les nouveaux textes législatifs dans leur profession ou leurs activités et supporter la présence de l'occupant, qui veut s'approprier une partie de l'économie française. Certains doivent travailler et composer avec lui dans leur quotidien, les chambres consulaires continuant, par exemple, de fonctionner pour faire produire l'économie au maximum, dans l'intérêt des Français comme des Allemands. Quelle idée ont-ils du cas de Pierre Lévy ?

- Pierre Lévy est pour eux honorablement connu à Chartres. La Société Émile Lévy et Fils est une affaire prospère – sur avis favorable de la Chambre de commerce, le préfet a autorisé une augmentation du capital en 1940¹⁴⁴ – entreprise d'achat et de vente en gros d'engrais, pailles et fourrages, la clientèle

¹³⁸ Pour aider les curieux et les chercheurs, à l'état civil et sur sa fiche matricule Frédéric Marie Ernest Eugène Richard, né à Pézenas le 27/12/1897. Il signe de son prénom usuel E. Richard.

¹³⁹ Les plans de l'architecte Émile Vaillant sont conservés aux Archives départementales d'Eure-et-Loir sous la cote 11 Fi, identifiables grâce à l'instrument de recherche <https://www.archives28.fr/archives-et-inventaires-en-ligne/inventaires-en-ligne/archives-icnographiques-toutes-periodes/11-fi-plans-de-l'architecte-emile-vaillant> et consultables en salle de lecture (lettre mensuelle des AD28 du 07/11/2025).

¹⁴⁰ Il est président de l'unité d'Eure-et-Loir, qu'il a fondée avec l'aide de Paul Armand-Delille, professeur de bactériologie à la faculté de médecine de Paris, propriétaire du château de Maillebois (Eure-et-Loir), <https://www.fondation-grancher.org/decouvrir-la-fondation-grancher/histoire-fondation-grancher/>.

¹⁴¹ Nécrologie de René Vaillant, *L'Écho républicain de la Beauce et du Perche*, 03/02/1954, *La République du Centre*, 03/02/1954.

¹⁴² *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 1-2, 6-7/05/1935, *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 7 et 14/05/1935.

¹⁴³ *L'Indépendant d'Eure-et-Loir*, 22/10/1938, *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 24-25/10/1938.

¹⁴⁴ Arrêté préfectoral du 15/02/1941 autorisant la Société Lévy à porter son capital à 1.200.000 francs pour achat et vente de grains et graines de toutes espèces, fourrage, paille, machines et outillages agricoles, engrais et amendements, vu l'avis de la Chambre de commerce de Chartres et d'Eure-et-Loir. AD28, 27 J 6. Cet arrêté est pris en application du décret du 09/09/1939, protégeant les commerçants mobilisés de

étant constituée d'agriculteurs de la région chartraine, un vaste marché. Pierre Lévy est donc impliqué dans les organismes et syndicats du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, où il rencontre certains des membres du Comité.

- Dans l'application des lois antisémites, certains membres du Comité sont bien placés pour apprendre que l'entreprise Émile Lévy et Fils, dirigée par Pierre Lévy à Chartres tandis que son père est retiré à Jouy auprès de sa fille Denise Riedberger, est progressivement victime de l'aryanisation. Jean Gassien, le représentant de commerce de la Société, que connaît René Granveau pour l'avoir embauché comme employé d'assurances avant et après les cinq ans de sa campagne contre l'Allemagne¹⁴⁵, et peut-être pour l'avoir recommandé à Émile Lévy en 1923 comme employé de commerce, se voit confier la signature des comptes bancaires de la Société Lévy en mai 1941. Ce changement ne peut avoir échappé à Paul Lelong, administrateur de la Banque populaire industrielle et commerciale d'Eure-et-Loir, l'une des cinq banques de la Société Lévy¹⁴⁶. Il en est de même lorsque Jean Gassien est relevé de ses fonctions d'administrateur provisoire, car trop proche de Pierre Lévy, au bénéfice d'Hippolyte Buffet¹⁴⁷, à qui passe la signature. Les deux négociants membres du Comité, Gaston Doré et Paul Lelong, appartenant au même secteur professionnel, savent par la Chambre de commerce que deux autres couples de commerçants juifs chartrains de ce secteur ont également été victimes de ces mêmes lois, en 1941 Joseph Hellmann/Berthe Reitmann (commerce en confection et marchand forain)¹⁴⁸, et plus récemment Bernard Ullmann/Adrienne Dreyfus, victimes de la rafle du 25 juin 1942¹⁴⁹.
- Un nouveau pas est franchi lorsque la famille Lévy porte l'étoile jaune à partir du 7 juin 1941. Ce port est attesté par le récit d'anciennes élèves en ce qui concerne précisément Catherine Lévy, la benjamine de la famille. Les catholiques, majoritaires en France à cette époque, ne sont pas tous favorables à cette discrimination. Rappelons que les agriculteurs, qui se sont groupés pour proposer de prendre en mains la Société Lévy, afin qu'elle ne soit plus entre les mains de juifs – et qu'elle continue de fonctionner à leur profit – ont aussi écrit :

« Il est d'ailleurs à noter qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'Israélites dans la région chartraine et que, par conséquent, aucune défaveur de principe ne s'est jamais entachée ici à la qualité d'Israélite¹⁵⁰ ».

Et sans doute est-ce la pensée de beaucoup de Chartrains et de certains membres du Comité. De son côté, Gaston Doré ne peut ignorer le départ de Mme Lévy avec ses enfants du domicile familial 34 rue du faubourg La Grappe, récemment loué aux demoiselles Doré, ni la pose de scellés sur la maison par la police après l'arrestation manquée de Pierre Lévy¹⁵¹.

- L'arrestation manquée de Pierre Lévy est parvenue aux oreilles du groupe, à certaines oreilles au moins, de même que l'arrestation de Mme Lévy et de ses quatre enfants, les étapes de leur internement, jusqu'à

la concurrence de collègues qui en profiteraient pour se développer, mais autorisant les extensions pour assurer le ravitaillement du pays et la vie économique.

¹⁴⁵ Recensements et listes électorales de Chartres, fiche matricule de Gassien Jean, classe 1915, recrutement Dreux, matricule 553. Campagne contre l'Allemagne du 15/12/1914 au 13/09/1919.

¹⁴⁶ Lettre du 24 mai 1941 du directeur général de la Banque populaire industrielle et commerciale d'Eure-et-Loir à Chartres au commissaire de police spéciale à Chartres (Ludovic Lautier, chargé des affaires juives auprès du préfet), accusant réception de la lettre du 23 « *annonçant que toutes les opérations de l'entreprise Lévy et Fils seront dorénavant effectuées par Monsieur Gassien Jean, commissaire-gérant* ». Archives nationales, AJ/38/4557.

¹⁴⁷ Lettre du 30 juillet 1942 du commissaire principal, délégué préfectoral aux questions juives (L. Lautier) au préfet d'Eure-et-Loir, cabinet, AD28, 1 X 77. À partir de 1923, il est agent d'assurances de la compagnie *L'Abeille* à Chartres, selon sa fiche matricule (classe 1906, recrutement La Roche-sur-Yon, matricule 1292), les recensements et listes électorales de Chartres.

¹⁴⁸ On se reportera à l'étude en trois parties de Juliette Clément sur « Une famille juive russe à Chartres, Les Reitmann-Schapsenson-Hellmann 1918-1947 », 1/ Une intégration réussie 1918-1940 », *Bull. de la SAEL*, n° NS 70, 2001/3, p. 1-33 ; 2/ « L'exclusion : 1940-1942 », *Bull. de la SAEL*, n° NS 73, 2002/2, p. 1-28 ; 3/ « Extermination et exclusion de la mémoire 1942-1947 », *Bull. de la SAEL*, n° NS 74, 2002/3, p. 31-50.

¹⁴⁹ Voir p. 22 et note 122, p. 22.

¹⁵⁰ Archives nationales, AJ/38/4557.

¹⁵¹ Archives nationales, AJ/38/4553.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

sa dernière lettre du 20 septembre 1942 annonçant le départ de Pithiviers. Pour quelle destination ? Si certains Juifs sont renseignés sur ce qui les attend¹⁵², la population française dans son ensemble ne sait pas ce qui arrive exactement au bout du voyage, si ce n'est la perspective qu'ils soient exploités par l'ennemi dans un camp de travail, mais on y voit mal la place d'enfants et même de tous jeunes enfants.

Après avoir piloté efficacement cette réunion à l'ordre du jour limité, laissant place à quelques interventions avant de statuer sur les subventions, le président de séance, chevronné, envisage de lever la séance. C'est alors que, nous semble-t-il, Jean Maunoury fait part de sa préoccupation sur le sort de la famille Lévy, en particulier sur celui de Mme Lévy et de ses quatre enfants. La plupart des membres ont déjà connaissance de l'aryanisation de la Société Émile Lévy et Fils, de l'arrestation manquée de Pierre Lévy, caché et recherché depuis. L'architecte est, quant à lui, bien renseigné sur Pierre et Juliette Lévy, car il a des contacts avec le couple d'architectes mariés et associés Jacques Riedberger/Denise Lévy¹⁵³, d'un an plus jeunes que lui, qui ont fait comme lui des études d'architecture aux Beaux-Arts à Paris, et qui ont une résidence secondaire à Jouy (Eure-et-Loir), à 10 km de Chartres. Pendant la guerre, l'architecte Riedberger, dont le père Henri est un ancien élève du lycée Marceau, continue d'exercer à Paris, tandis que sa femme Denise semble faire une pause dans son métier à Jouy, où son père Émile Lévy, septuagénaire, est retiré depuis qu'il a perdu sa femme Diane le 12 mai 1940. Bien que figurant sur la liste des juifs résidant en Eure-et-Loir, Denise n'a pas été inquiétée jusqu'alors, peut-être parce que son époux est protestant. Il n'est pas exclu que les Maunoury fréquentent les Lévy de Chartres, qui partagent avec eux le privilège d'avoir quatre enfants. Jean Maunoury comprend d'autant mieux le drame qui se profile. Où sont-ils ? Sont-ils encore vivants ? Les membres du Comité, pères de famille, ou même déjà grands-pères, émus par autant d'inhumanité dans le transit de cette maman avec ses quatre enfants, déplacés de camp en camp d'internement et embarqués dans un train vers une destination inconnue, partagent son inquiétude et réagissent en retrouvant les réflexes, normaux en temps de paix, de sympathie entre anciens élèves. Ces acteurs chevronnés de la vie économique et sociale chartraine, confrontés dans leur quotidien à l'occupant nazi, conviennent de la nécessité d'une intervention relative à Mme Lévy, conformément à l'article 1 des statuts de l'Association des anciens élèves :

« L'association a pour but d'établir entre les anciens élèves du Collège et du Lycée un centre de relations amicales et de venir en aide aux anciens camarades, à leurs veuves et à leurs enfants ».

Les Lévy sont pour eux des citoyens français, impliqués comme eux dans la vie économique et sociale chartraine, inquiétés parce que juifs, à cause de l'alignement sans restriction du gouvernement de Vichy sur la politique antisémite du III^e Reich. Sur cette question, ils ne sont plus aussi unanimement enthousiastes pour le maréchal qu'en 1940, surtout un mois après l'occupation de la zone sud par les Allemands. Hommes pragmatiques, tous catholiques, commençant à moduler leur position pétainiste initiale, ils ne se considèrent plus obligés d'approuver la politique brutale d'élimination des juifs depuis l'été 1942. Par ailleurs, si Jean Maunoury n'a passé que quelques mois comme prisonnier en Allemagne, étant rapatrié comme père de quatre enfants, c'est le sort actuel de Jacques Doré (Luisant 1905-Chartres 1995), célibataire, fils du président de séance travaillant dans le négoce familial, et celui de Henri Guittet (Chartres 1899-*id.* 1996), architecte fils de l'architecte et membre du Comité absent excusé ce jour, Henri Guittet¹⁵⁴. Dans le contexte amical de cette réunion feutrée du Comité, ils partagent l'idée de Jean Maunoury : il faut tenter de venir en aide à un ancien camarade dont l'épouse et les enfants ne donnent plus de nouvelles depuis trois mois. Solliciter l'intervention de l'évêque sur le plan humain paraît une idée judicieuse à la veille de Noël.

En quittant le Comité ce mercredi 23 décembre 1942 à 18h30, Jean Maunoury se trouve porteur du message de vive inquiétude d'un groupe de Chartrains auprès de l'évêque, qu'il connaît de longue date et qu'il

¹⁵² Comme l'écrit dans son *Journal* avant son départ pour le camp d'extermination d'Auschwitz l'étudiante parisienne Hélène Berr, née en 1921, arrêtée et déportée à Auschwitz en mars 1944, transférée et morte un an plus tard au camp de concentration de Bergen-Belsen en avril 1945, quelques jours avant la libération du camp. Hélène Berr, *Journal 1942-1944*, Éditions Tallandier, 2008.

¹⁵³ Dossiers d'architecte, <https://agorha.inha.fr/>.

¹⁵⁴ Mention faite des anciens élèves ayant été prisonniers de guerre dans le procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association des anciens élèves du 27/10/1945.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

croit accessible à une telle demande. Il prépare une note dactylographiée récapitulant tous les éléments utiles, pris ou vérifiés auprès des Lévy de Jouy, pour faire comprendre la situation.

Note dactylographiée jointe à la lettre du 26/12/1942 de l'évêque de Chartres au préfet d'Eure-et-Loir

Madame Pierre Lévy [ajout à la main à l'encre bleue née **Hirtz**] [lire *Hirsch*] a été arrêtée le 2 juillet 1942 à La Rochefoucauld, alors qu'elle tentait de passer la ligne de démarcation avec ses quatre enfants.

Ils furent emprisonnés à Angoulême, puis successivement internés à Poitiers, Drancy, Pithiviers. Ils quittent ce dernier camp le 20 septembre 1942 pour une destination inconnue.

Depuis cette date personne n'a reçu aucune nouvelle d'eux. [souligné sur l'archive]

Leur famille s'inquiète terriblement et leurs concitoyens s'étonnent et s'émeuvent qu'une mère et ses quatre enfants puissent être ainsi tenus au secret. (Il est à noter que leurs manteaux et couvertures ayant été perdus lors de leur départ de Drancy, ils en sont complètement dépourvus.)

Monsieur et Madame Lévy ont toujours habité Chartres où ils étaient fort honorablement connus et aimés. Monsieur Pierre Lévy succédant à son père qui a également toujours habité Chartres exerçait un commerce en gros de céréales, pailles et engrais.

État civil des disparus :

Juliette Lévy, 37 ans, née à Paris le 12 février 1905, 9^e arrondissement

Michelle, 14 ans, née à Paris le 15 février 1928, 17^e arrondissement

Jean-Paul, 13 ans, né à Chartres le 11 mars 1929

Alain, 12 ans, né à Chartres le 13 [lire 12 selon acte] janvier 1931

Catherine, 8 ans, née à Chartres le 16 octobre 1934

D'autre part nous avons en notre possession la preuve que la famille est française depuis au moins six générations, la filiation étant la suivante :

1° Les enfants de Mr P. Lévy dont les noms précèdent, fils et filles de

2° Pierre Lévy né à Paris le 24 mars 1898, fils de

3° Émile Lévy né à Paris le 26 septembre 1869, fils de

4° Joseph Lévy né à Paris le 7 janvier 1837, fils de

5° Jacques Lévy né à Paris le 22 juin 1829 [lire à Mulhouse le 16 décembre 1803 selon actes d'état civil consultés], fils de

6° Charles né à Hagenheim (Alsace) [lire *Hégenheim*] le 8 juin 1773

décédé à Paris le 9 octobre 1868

Commentaire. Jean Maunoury utilise des mots choisis, à la mesure de sa propre sensibilité et avec une sollicitude toute amicale pour Mme Lévy et toute paternelle pour ses enfants, pour évoquer la grande inquiétude qui règne à leur sujet dans la famille Lévy et chez leurs connaissances. Personne ne peut rester insensible à l'absence de manteaux et couvertures, alors que l'hiver vient d'arriver et que les hivers 1940 et 1941 ont été particulièrement rudes¹⁵⁵. En évoquant la filiation Lévy sur six générations, chacun comprend qu'il s'agit d'une famille juive victime des lois antisémites. L'ajout du patronyme de Mme Lévy est donc nécessaire ; il a pu être communiqué par téléphone et entendu comme **Hirtz** au lieu de *Hirsch*, les deux mots ayant en allemand la même signification ». À cette époque en France, une femme prend généralement le patronyme de son mari ; aussi est-elle connue à Chartres sous le nom de Mme Pierre Lévy.

Cette note, même entachée d'une erreur concernant date et lieu de naissance de Jacques Lévy – mais personne n'ira vérifier – va être remise par Jean Maunoury à Mgr Harscouët, qu'il connaît de longue date, il sait comment le rencontrer dans l'urgence, habituellement pour les nécessités liées à la cathédrale, cette fois-ci en faveur d'une famille chartreuse non catholique en péril. Le calendrier exclut le jeudi après-midi 24 décembre, en raison de la messe de minuit avancée, et le vendredi 25 décembre, matinée avec la messe de Noël et après-midi consacré aux enfants avec le Noël du Maréchal. L'évêque reçoit un homme de conviction, un catholique concerné par le sort des autres, assurément un architecte capable de comprendre ceux qui, animés par la foi, ont bâti la cathédrale, si l'on en juge par ce qu'il écrit dans sa monographie *Chartres. La Cathédrale et la Ville* :

¹⁵⁵ Du 29 au 31 décembre 1942, on enregistre 12 cm de neige à Chartres selon les archives météo.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

« Multiples sont les fins de la cathédrale. D'abord, elle fut élevée à la gloire de Dieu, puis dédiée à la Vierge et on ne pourrait expliquer ce prodigieux jaillissement de pierre autrement que par la Foi¹⁵⁶ »

ou bien, à propos de la flèche flamboyante construite par Jehan de Beauce :

« [...] réalisant en somme au moyen de cette dentelle le raccord nécessaire entre l'édifice et le ciel, entre le matériel et l'immatériel, entre l'humain et le divin¹⁵⁷. »

Au terme de l'entretien l'évêque prend la décision d'écrire au préfet Le Baube une lettre, à laquelle sera jointe la note Maunoury sur Mme Lévy et ses enfants, dactylographiée et remise par son interlocuteur. Dans la journée du samedi 26 décembre, au lendemain du Noël chrétien, un symbole assurément, il prend la plume pour écrire lui-même au préfet, sur papier à en-tête de l'Évêché de Chartres, une courte lettre à propos d'une famille **chartraine** qu'il sait juive :

Pièce n° 1 – Lettre manuscrite de l'évêque de Chartres au préfet d'Eure-et-Loir

Chartres, le 26 décembre 1942

Monsieur le Préfet,

Sollicité de recourir à votre haute intervention, je me permets de vous soumettre le cas suivant :

Il s'agit de Madame Pierre Lévy née Juliette Hirtz [lire Hirsch] arrêtée avec ses quatre enfants et dont on n'a plus de nouvelles depuis le 20 septembre 1942.

La note ci-jointe peut aider à retrouver sa trace en même temps qu'à expliquer pour des Chartrains l'intérêt de cette démarche.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération

*Raoul Harscouët
Évêque de Chartres*

Commentaire. La missive est assez laconique, typiquement administrative, apparemment dénuée d'émotion, faisant cependant référence aux Chartrains qui ont fait part de leur inquiétude et sont soucieux de retrouver la trace de la famille. Il se place résolument en intermédiaire. On peut juger cette démarche épiscopale manquant de conviction, démarche sachant l'inutilité de la demande, soit parce qu'il sait le départ de la famille Lévy sans retour, soit parce qu'il s'attend déjà à une réponse négative, soit encore pour ne pas indisposer le représentant de l'État français avec lequel il veut rester en bon terme. Le ton de cette lettre est, il est vrai, compensé par la note jointe établie par Jean Maunoury, pleine d'empathie pour la famille Lévy.

Pièce n° 2 – Lettre du préfet d'Eure-et-Loir à l'Évêque de Chartres

Section Administrative 4 janvier 1943

Monseigneur,

Vous avez bien voulu récemment appeler mon attention sur Madame Pierre Lévy, née Juliette Hirtz [lire Hirsch] dont on serait sans nouvelles depuis le mois de septembre dernier, lors de son départ du centre d'internement de Pithiviers.

Je m'empresse de vous faire connaître que je m'efforce d'obtenir sur le centre de détention actuelle de Madame Lévy tous renseignements utiles que je ne manquerai pas de vous communiquer dès qu'ils me seront parvenus.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

LE PRÉFET,

¹⁵⁶ Jean Maunoury, *op. cit.*, p. 14.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 28.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

Commentaire. La lettre de l'évêque parvenue au préfet, celui-ci demande à son cabinet, par une annotation au crayon, de répondre à l'évêque, qu'il tente d'avoir des nouvelles et des renseignements « **sans insister** », souligne-t-il. En d'autres termes, il effectue une démarche pour en savoir plus, eu égard au niveau de son interlocuteur dans la hiérarchie ecclésiastique, qui est le même que le sien, le niveau départemental, mais ne désire pas insister auprès de son collègue et s'en tiendra à la réponse qu'on lui donnera et qu'il lui communiquera. Par courrier du 4 janvier 1943, la section administrative du cabinet rédige la lettre à l'évêque selon les directives du préfet, avec toute la courtoisie requise vis-à-vis de Son Excellence Monseigneur Harscouët.

Pièce n° 3 – Lettre du préfet d'Eure-et-Loir au préfet délégué du Loiret

Section Administrative 4 janvier 1943

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à Monsieur le Préfet Délégué du Loiret à Orléans

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon attention vient d'être appelée sur Madame Pierre Lévy, née Juliette Hirtz [lire Hirsch], habituellement domiciliée à Chartres, qui a été arrêtée le 2 juillet 1942 à La Rochefoucauld, alors qu'elle tentait de passer la ligne de démarcation avec ses quatre enfants.

Ils furent emprisonnés à Angoulême, puis successivement internés à Poitiers, Drancy et Pithiviers. Ils auraient quitté ce dernier camp le 20 septembre 1942 et depuis cette date on serait sans nouvelles d'eux.

Je vous serais obligé de me faire savoir quelle fut leur destination lors de leur départ de Pithiviers et éventuellement le lieu actuel de leur détention.

Je vous prie de trouver ci-après l'état civil des intéressés :

État civil des disparus :

Juliette Lévy, 37 ans, née à Paris le 12 février 1905, 9^e arrondissement

Michelle, 14 ans, née à Paris le 15 février 1928, 17^e arrondissement

Jean-Paul, 13 ans, né à Chartres le 11 mars 1929

Alain, 12 ans, né à Chartres le 13 [lire 12 selon acte] janvier 1931

Catherine, 8 ans, née à Chartres le 16 octobre 1934

[Mention manuscrite portée par le préfet au crayon en haut et à gauche de la lettre]

20.I.43 Téléphoné à Orléans. 1^e D/Loiret répond quelques mots aujourd'hui

Commentaire. Sans préciser le nom du solliciteur – l'évêque de Chartres – le préfet d'Eure-et-Loir demande ce même 4 janvier au préfet délégué à Orléans quelle était la destination des Lévy au départ de Pithiviers et « **éventuellement** leur lieu de détention actuel », en extrayant de la note Maunoury les éléments essentiels de date, de lieu et d'état civil. Même si la photocopie avait existé, la note n'aurait pas été transmise in extenso, elle aurait été expurgée des éléments jugés non administratifs, subjectifs. Le terme « éventuellement » laisse à penser que le préfet d'Eure-et-Loir sait d'avance qu'il n'aura pas de réponse à cette seconde question, ne voulant pas tenir rigueur à son collègue d'être amené à lui donner une réponse négative, une courtoisie entre hauts fonctionnaires de même rang hiérarchique. À propos de la déportation des Juifs, les deux préfets disposent l'un et l'autre des mêmes informations et instructions de leur ministre de tutelle, qui leur sont données par courrier ou lorsque le ministre de l'Intérieur réunit les préfets à Matignon. La pelure de cette lettre conservée aux archives comporte en marge une annotation au crayon écrite par le préfet lui-même, indiquant qu'il a téléphoné à la 1^{ère} division de la préfecture du Loiret le 20 janvier et il a été rassuré : la réponse arrive. Il se montre pressé d'obtenir une réponse pour la transmettre à l'évêque dans le délai habituel d'un mois selon l'usage compte-tenu du rang du solliciteur, soit avant le 26 janvier. C'est donc une affaire qu'il suit personnellement.

Transmission de la réponse du commandant du camp de Pithiviers par le préfet d'Orléans au préfet d'Eure-et-Loir

Pièce n° 4- - Lettre du préfet d'Orléans

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

Orléans, le 19 janvier 1943

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un rapport que m'a adressé le chef des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande au sujet de Madame Pierre Lévy et de ses quatre enfants, objet de votre lettre du 4 janvier courant.

*Pour le préfet et par délégation
Le chef de division*

[Mention manuscrite portée au crayon sous la signature] :

M. Maunoury, architecte, a fait savoir que c'est lui qui a sollicité l'intervention de l'évêque de Chartres

Pièce n° 5 - Lettre jointe du commandant du camp au préfet d'Orléans

Pithiviers, le 16 janvier 1943

N° 30/3

*M. Bouchard, commandant le camp de Pithiviers
à M. le Préfet Délégué du Loiret*

Service des camps d'internement à Orléans

Réf : Lettre de M. le Préfet d'Eure-et-Loir du 4.1.1943 – Transmission du 13 janvier 1943

En réponse à la lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que Madame Lévy Pierre, née Hirtz [lire Hirsch], demeurant à Chartres, a été déportée en Allemagne avec ses quatre enfants le 20 septembre 1942.

Aucun renseignement ne peut être donné sur la destination précise.

Commentaire. Le 19 janvier 1943, le préfet délégué à Orléans répond au préfet d'Eure-et-Loir en joignant ce qu'il appelle « le rapport » – un mot technique résultant de l'enflure administrative quand il s'agit d'un subordonné – relatif à Mme Lévy et ses quatre enfants, établi par le chef des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (Loiret) à sa demande. Il s'agit d'un civil, Charles Bouchard, sur lequel les précisions manquent¹⁵⁸. Il dirige les deux camps distants seulement de 20 km. Pour chaque convoi, il demande au service de police de la préfecture d'Orléans la mise à disposition de gendarmes français pour encadrer les déportés marchant à pied en portant valise et sacs les plus divers depuis le camp d'internement jusqu'à la gare de départ du convoi en traversant la ville, comme en témoignent les photos conservées en archives¹⁵⁹. À peu de distance de la gare de Pithiviers se trouve le Mémorial du convoi n° 35 dans lequel sont partis Mme Lévy et ses enfants ; leurs noms sont gravés dans la pierre. La gare de Pithiviers est devenue en 2022 un lieu de mémoire de la rafle des enfants du Vel'd'Hiv. En archivant la réponse d'Orléans, sans doute au Cabinet qui assure généralement le suivi des interventions auprès du préfet, mention a été portée que l'architecte Maunoury faisait savoir qu'il avait eu l'initiative de demander à l'évêque d'intervenir. On peut en déduire qu'il ne craignait pas d'intervenir pour une famille juive et qu'ainsi il ne partageait pas les vues du gouvernement de Vichy sur cette question ; sans doute a-t-il aussi quelque hâte à connaître la réponse donnée à l'intervention de l'évêque.

Pièce n° 6 – Réponse du préfet d'Eure-et-Loir à l'évêque de Chartres

23 janvier 1943

Monseigneur,

Comme suite à votre lettre du 26 décembre dernier et à ma réponse du 4 janvier courant, je m'empresse de vous faire connaître que M. le Préfet Délégué du Loiret vient de m'informer que Mme Pierre Lévy née Juliette Hirtz [lire Hirsch] avait été dirigée sur l'Allemagne avec ses quatre enfants le 20 septembre 1942.

¹⁵⁸ Merci au CERCIL pour les précisions recueillies auprès du Mémorial de la Shoah, qui poursuit ses recherches sur ce commandant du camp.

¹⁵⁹ La gare de Pithiviers est devenue en 2022 un lieu de mémoire de la rafle des enfants du Vel'd'Hiv. <https://www.pithiviers.fr/pithiviers-ville-de-memoire-sur-lhistoire-de-la-shoah/>. <https://www.memorialdelashoah.org/pithiviers.html> . Document pédagogique avec photos destiné au public scolaire, <https://www.memorialdelashoah.org/wp-content/uploads/2024/10/brochure-pedagogique-2024-2025-def.pdf> .

Aucun autre renseignement ne m'a été fourni, ni sur leur destination, ni sur le lieu actuel de leur détention.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Commentaire. Le préfet Le Baube est en mesure de donner suite au courrier de l'évêque : **la famille Lévy est partie en direction de l'Allemagne.** Il a demandé des renseignements, il transmet ceux qu'il a eus, il ne sait rien d'autre. Il a consenti à une démarche administrative, qui a mobilisé des fonctionnaires et leurs secrétaires, eu égard à l'évêque, mais pour un piètre résultat. Trois mois après le départ du convoi, en l'absence de courrier reçu par la famille, il est de bon sens de penser, hélas, que le convoi est allé au-delà des frontières de la France occupée, ce que redoutaient les Chartrains émus par le sort de cette famille.

L'évêque de Chartres fait connaître cette réponse à Jean Maunoury, qui, malgré son accablement, se fait un devoir de la transmettre à la famille, puis progressivement aux Chartrains, à ses camarades de l'Association des anciens élèves, à ses amis, à ses collègues de travail, aux clients de la Société Lévy, à de simples voisins et concitoyens chartrains, qui avaient manifesté de l'inquiétude et même de la sympathie. Que peut être devenue en Allemagne une telle famille entre les mains du régime nazi, sans vêtements chauds, peu résistante aux travaux forcés. Le doute s'installe sur sa capacité à être encore en vie.

4/ En reprenant le fil conducteur pour conclure

Établie à partir d'archives écrites concernant soit Pierre Lévy et la Société Émile Lévy et Fils, soit les traces du passage de Mme Lévy et de ses enfants dans leurs divers camps d'internement en France jusqu'au 20 septembre 1942, notre « Histoire de la famille Lévy de Chartres » ne fait aucune mention d'une réaction de la famille, d'amis ou connaissances, de voisins, de Chartrains à cette disparition complète et sans explication de leur lieu de vie habituel, Chartres. Il est vrai que, pour ce qui est de l'Eure-et-Loir, les mesures appliquées aux Juifs depuis l'automne 1940 se sont faites dans une « relative indifférence publique¹⁶⁰ ». Cette étude complémentaire apporte la preuve que la famille Lévy installée à Jouy a fait part à son entourage de sa très vive inquiétude et qu'il s'est trouvé un groupe de Chartrains pour partager leurs soucis.

La cheville ouvrière en est l'architecte départemental **Jean Maunoury**. Sans avoir la preuve qu'il entretient une relation personnalisée avec les Lévy de Chartres, il appartient au réseau des architectes d'Eure-et-Loir, dont plusieurs noms ont été cités dans cette étude, et, à ce titre, il connaît Denise Riedberger/Lévy, elle-même architecte, qui vit pendant la guerre auprès de son père Émile Lévy à Jouy. C'est elle, pensons-nous, qui le tient au courant de l'absence de nouvelles de la famille depuis bientôt trois mois : où sont-ils ? Ceyarchitecte prisonnier de guerre en Allemagne, qui a souffert plusieurs mois de l'éloignement de ses quatre enfants, engagé dès son retour à Chartres dans les mesures en faveur des prisonniers de guerre, membre actif de plusieurs associations (art, architecture, société des architectes, anciens élèves du lycée), ce catholique, capable d'une « secrète tendresse » pour sa cathédrale, comprend ce que vit Pierre Lévy, son aîné de quelques années, caché – où ? Peut-être le sait-il par la famille – privé de nouvelles de sa femme et de ses quatre enfants : c'est intolérable. Il ne peut admettre ce silence, à la veille de Noël, une des fêtes religieuses les plus importantes de l'année liturgique chrétienne, une période de fête marquée par une tradition de réjouissances et de cadeaux pour les enfants. Où sont les enfants Lévy et leur maman ? Qui pourrait le dire ? Il sait que c'est le préfet qui peut détenir ce type d'informations, mais il n'a, semble-t-il, pas entamé seul les démarches pour le savoir.

La réunion du Comité de l'Association amicale des anciens élèves du lycée Marceau arrive de façon opportune le 23 décembre 1942. **Jean Maunoury** s'y rend, retrouve de vieux amis chartrains pour une séance justifiée surtout par le décès du président Dufey et la volonté de faire durer cette structure d'accompagnement ayant des côtés positifs pour les élèves malgré la guerre. Les événements ont quelque peu modifié le climat

¹⁶⁰ Xavier Coutau (dir.), 1939-1945. L'Eure-et-Loir dans la guerre, Mainvilliers, Archives départementales d'Eure-et-Loir, 2011, p. 40, 53-55.

Monument aux Morts du lycée Marceau – Album du Souvenir 1939-1945

© Marie-Thérèse Grangé novembre 2025 – Mise à jour 17/11/2025

habituel d'insouciance, l'ambiance est morose. Même pour des maréchalistes convaincus, l'occupation totale de la France, accompagnée d'une mainmise de plus en plus pesante des Allemands par leurs éléments les plus farouchement nazis, n'augure pas d'une fin de guerre proche. Chacun écoute attentivement Jean Maunoury donner tous les éléments en sa possession et tenter de convaincre : une mère et ses quatre enfants embarqués pour une destination inconnue dans un train, sans manteau ni couverture alors que l'hiver arrive, c'est inadmissible. Un industriel, dont l'entreprise a été aryanisée, considérant qu'Émile et Pierre Lévy sont « juifs » au regard des nouvelles lois, un père sans nouvelles de sa femme ni de ses quatre enfants depuis trois mois : c'est inacceptable. Sensible à la cause humanitaire ainsi défendue, ce groupe de Chartrains manifeste son amitié et sa solidarité à l'égard de Pierre Lévy, un ancien élève, un camarade du lycée Marceau : comment peut-on l'aider ? À la suite de leurs échanges, dont il ne reste volontairement aucune trace écrite, Jean Maunoury, se sentant soutenu par la position collective de ses camarades, est décidé à se rendre auprès de l'évêque en cette veille de Noël pour lui demander une intervention au sujet de Mme Lévy.

Habilement, l'évêque, élargissant son humanité à tous ceux qui souffrent en cette période de Noël, chrétiens ou non, se présente comme solidaire de ce groupe appartenant à la bourgeoisie de Chartres, actif sur le plan économique et social à Chartres et en Eure-et-Loir, honorablement connu et influent, sans toutefois écrire qui ils sont, et pose au nom de ce groupe au préfet d'Eure-et-Loir la question : où sont Mme Lévy et ses quatre enfants dont on est sans nouvelles ? Il ne présente nullement le cas comme celui d'une famille « juive », mais simplement comme celui d'une famille chartraine de souche alsacienne, française depuis six générations au moins. À ce jour, nous ne connaissons pas d'autre intervention de ce type de Mgr Harscouët à propos des mesures contre les Juifs. L'évêque de Chartres semblerait en retrait sur cette question par rapport à d'autres évêques.

Par égard pour l'évêque, le préfet Le Baube entreprend une démarche strictement administrative qui lui permette de lui donner une réponse, un tout petit élément de réponse dans les délais de courtoisie, qui ne l'engagera pas sur le fond. Aucune émotion, aucun sentiment pour les malheurs d'une mère et de ses quatre enfants, c'est l'équivalent d'une fin de non-recevoir. Dans ce cas comme dans ceux qui marqueront à propos d'autres mesures sa carrière à Chartres, il applique strictement les textes et instructions de son gouvernement, sans souci de l'humain, sans donner de prix à la vie, ce qui le conduira à être condamné à mort à la libération, sans toutefois être poursuivi dans ses deux procès pour les mesures, qu'il a prises contre les Juifs de son département.

De ce dossier on peut retenir deux éléments :

- Jean Maunoury est la personne, qui a été à l'écoute de la famille Lévy de Chartres dans son malheur et qui a su être la voix qui s'élève pour dénoncer auprès des autorités, l'une représentant dans le département l'Église catholique, l'autre le gouvernement de Vichy, une situation anormale et inhumaine infligée à une famille parce qu'elle était qualifiée de juive,
- L'Association amicale des anciens élèves du lycée Marceau a constitué un support amical, discret et resté anonyme, pour soutenir la démarche de l'architecte par solidarité au nom de l'aide à apporter à un ancien élève du lycée, selon le statut, et plus particulièrement au camarade Pierre Lévy.

Cette « lettre de l'évêque » n'a, malheureusement, changé en rien le cours du processus d'élimination de la famille « juive » Lévy au nom des lois antisémites du gouvernement de Vichy, complice du III^e Reich. C'est plusieurs mois après la fin de la guerre qu'il a été possible de savoir que Mme Lévy et ses enfants avaient été déportés au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau (Pologne), où ils ont été assassinés à leur arrivée ou dans les jours qui ont suivi. Les éléments recueillis ont permis d'établir le certificat du décès de Juliette Lévy ainsi que celui de ses enfants Michèle, Jean-Paul, Alain et Catherine à la date du 26 septembre 1942.